Notes sur le harnachement chamelier [1]

par Théodore MONOD.

Une classification fonctionnelle et, par conséquent, naturelle des diverses façons d'installer un « passager » sur un chameau doit, évidemment, trouver dans l'anatomie de ce dernier son point de départ. Si le cavalier n'a, lui, guère le choix et ne peut raisonnablement, et efficacement, se placer qu'en un seul point de sa monture, le léger ensellement dorsal intercalé entre les ceintures scapulaire et pelvienne, au méhariste se présentent, par contre, théoriquement du moins, trois possibilités, clairement reconnues par Dostal (1958, p. 2 ; 1959, p. 15) : les reins, le garrot ou, à la fois, les reins et le garrot (2). Il n'y a pas en effet de bien vastes surfaces sur lesquelles puisse, sans risques exagérés de blesser ou seulement de gêner l'animal, s'appuyer un appareil qui, chargé, pèsera en moyenne une centaine de kilos (3), et parfois bien davantage. Chapelle (1957, p. 252) nous en a rappelé la nature et l'emplacement : au garrot, il s'agit « des masses musculeuses qui se trouvent au sommet des côtes, de part et d'autre de l'épine dorsale », avec la nécessité de laisser libre le jeu de l'épaule et de ne prendre appui « ni sur les côtes mêmes ni sur l'épine dorsale, ni sur la bosse » ; sur les reins, il ne faudra appuyer « ni sur les fausses côtes qui pointent sous la peau, ni sur la crête des hanches également sail-

---

(1) Le texte de cet article a fait l'objet d'une communication au Symposium n° 24 de la Wenner-Gren Foundation for Anthropological Research : « Pastoral Nomadism » (Burg Wartenstein, 15-28 juillet 1964) ; la W. G. Foundation a bien voulu se dessaisir de ce texte, pour me le restituer en m'autorisant à le publier dans le périodique de mon choix : je tiens à lui en exprimer toute ma reconnaissance.

(2) On a pu qualifier ce dernier système de monte *sur* la bosse : c'est vrai en un certain sens, puisque l'homme se trouve, topographiquement, sur la bosse, mais en fait plutôt suspendu *au-dessus* de celle-ci puisque sa selle-bât repose bien entendu uniquement sur le garrot d'une part, sur les reins de l'autre : l'appareil contourne la bosse, l'encadre mais se garde bien d'y toucher.

(3) Il faut tenir compte non seulement des poids de la selle ou de la selle-bât et de celui de l'homme, mais également, s'il s'agit d'un voyage véritable, des deux peaux de boucs (faisant, pleines, environ 50 kg), et des bagages (p. ex. une vingtaine de kg).

lante, ni sur l'épine dorsale, ni sur la bosse », et ici « la partie utilisable est encore plus réduite qu'à l'avant ».

Il existe donc deux paires de surfaces (dorsales ou latéro-dorsales) principales disponibles, l'une antérieure (garrot), l'autre postérieure (reins) et pouvant se voir utilisées, soit séparément (G *ou* R), soit simultanément (G *plus* R), pour l'installation d'un appareil porteur rigide ; on ne perdra cependant pas de vue le fait que dans certains cas la pression de la charge pourra être transmise à l'animal par une surface souple et déformable, pouvant alors se permettre de reposer *aussi* sur l'épine dorsale (segment postérieur de l'*al-ḥawlānī* sud-arabique ou de l'*ḥwiyye* saharienne, *tirāften* ouest-sahariens du chameau de charge, et, bien entendu, monte à cru).

« Dans le bât afar (non dans le bât somali) écrit le colonel CHEDEVILLE (*in litt.*, 5-VII-1964), la charge ne repose ni sur l'avant-main ni sur l'arrière-main mais pour la plus grande part sur les deux « boudins » rigides placés de part et d'autre de la bosse, par l'intermédiaire de quatre « bâtons de charge » ou perchettes et avec tapis rigide interposé, en double épaisseur en général. » Ce bât, en principe, ne sert qu'au transport des charges mais il peut arriver qu'il soit monté, à califourchon, dans des circonstances exceptionnelles (malades, blessés, estropiés) ; dans ce cas l'homme se trouve plus ou moins posé *sur* la bosse.

Le bât somali répartit largement la charge sur des surfaces dépassant largement celles du garrot et des reins.

Rappelons également, car le fait intéresse directement l'utilisation du garrot, la prédominance chez le chameau de la musculature du membre antérieur sur celle du membre postérieur, alors que l'on observe le contraire chez le cheval, comme DE FRAGUIER l'a noté de façon particulièrement pittoresque (1955, p. 71) : « Chez le cheval, le foyer de l'impulsion est dans l'arrière-main qui « chasse la masse en avant », alors que chez le chameau, l'avant-main tire comme elle peut un corps *qui desinit in piscem*. Si l'on veut, le chameau est à *traction-avant*, le cheval à *propulsion-arrière* (1). »

I. — REINS (= CROUPE).

a) **Monte à cru.** Il est évident que la façon la plus primitive, comme la plus instinctive, de monter un chameau est d'enfourcher

(1) A la descente, le cheval ralentit et le chameau, entraîné par la pente, accélère ; mais ce dernier retrouve, à la montée, l'avantage d'avoir sa masse musculaire motrice principale en avant.

la croupe en se cramponnant au poil de la bosse : c'est à peu près certainement ainsi qu'a dû commencer l'expérience. Très souvent encore, aujourd'hui, pour de courts trajets, esclaves et enfants, dans le troupeau au pâturage, grimpent ainsi derrière la bosse (1). On doit ajouter que, dans des conditions analogues, la monte à cru peut parfois se pratiquer également, par exemple chez les Touaregs (Nicolaisen, 1963, p. 76-77) sur le garrot, au moins là où ce dernier est suffisamment horizontal et pas trop « plongeant », ce qui serait, pour Cauvet, le cas chez le dromadaire africain.

b) **Bourrelet de croupe** [« Polstersattel » ou *al-ḥawlānī* (Dostal), « small Omani saddle » (Thesiger) (2)] (fig. 9). Un bourrelet de fibres, en fer à cheval ouvert vers l'avant et avec la partie postérieure un peu relevée, repose sur la croupe (3) et reçoit la bosse dans sa concavité ; l'appareil est fixé en avant, sur le garrot, à une petite arcade double, en bois, maintenue en place par une sangle ; une corde de poil assure au bourrelet une stabilité supplémentaire, verticalement, en lui constituant, au niveau de l'aine, une seconde sangle et horizontalement en le reliant à l'arcade (Dostal, 1958, fig. 5 et 1959, fig. 4 ; Thesiger, p. 43-45, fig. 9) : « The Bedu either sit with a leg on either side of the hump, or kneel in the saddle, sitting on the upturned soles of their feet, in which case they are riding entirely by balance. They prefer to ride kneeling, especially if they mean to gallop » (Thesiger, 1959, p. 45). L'homme privé de contact direct avec le cou d'une monture qui, de plus, ne porte pas de caveçon, aura besoin, comme dans le cas de la selle maure, d'un bâton (« monte au bâton » de Chapelle, 1957, p. 254-255).

Pour Dostal (1958 et 1959, *passim*), il s'agirait du procédé le plus archaïque, ce qui ne paraît pas évident, puisque cet appareil implique déjà l'emploi d'une arcade de garrot. Il ne s'agit pas simplement, en effet, d'un perfectionnement de la monte à cru par interposition d'un « amortisseur » entre les fesses de l'homme et la croupe extrêmement dure de l'animal, effet « coussin » d'ailleurs complété par un retroussis postérieur du bourrelet qui, en s'oppo-

(1) Comme le fait aussi, mais moins inconfortablement, le passager pris en croupe derrière une selle de garrot.

(2) Thesiger désigne-t-il sous ce nom à la fois *ḥawlānī* et *zana* ?

(3) L'appareil que Bertram Thomas opposait (1932, p. 268) à la « double-poled saddle » ou « *shadad* », la selle-bât orientale bien connue, sous le nom de *zana* (« a small light frame (without poles) covered with a goatskin and placed behind the camel's hump ») est différent de la *ḥawlānī* par la possession d'une « hufeisenförmigen Holzteil » (Dostal, 1958, note 10 *b*, p. 5) ; pour ce dernier auteur on ne saurait déterminer le plus ancien des deux types : il semble que ce soit, probablement, celui sans cadre de bois. Quand Cox (1925, p. 210) décrit la monte derrière la bosse « on a mere skin on the lightest of trees », c'est évidemment de la variété *zana* qu'il s'agit.

sant à tout glissement du méhariste vers l'arrière, lui constitue une sorte de plate-forme, de support qui est déjà en fait un siège, mais que l'on hésitera peut-être à qualifier déjà de « selle ». Toutefois, le bourrelet-siège de croupe ne saurait se concevoir sans l'arcade de garrot dont il exige la présence pour assurer son amarrage et sa stabilité. C'est l'ensemble arcade + bourrelet qui constitue ici l'unité « selle (1) ». Si élémentaire que soit celle-ci, elle est bien par sa simplicité comme sa légèreté, à la mesure de la vie bédouine dans le désert sud-arabique et l'on sait l'emploi qu'en ont fait les tribus de Rub' al-Khali pour des navigations au long cours dont certaines se trouvent parmi les trajets chameliers sans eau les plus considérables connus (2).

Le colonel CHEDEVILLE m'écrit (5-VII-1964) : « Cet emploi du bât comme selle en Arabie du Sud, et notamment comme je l'ai vu au Hadramout, me paraît être surtout, *là du moins*, si une autre selle existe comme on me l'a affirmé, le fait de caravaniers, un pis-aller en quelque sorte. Je crois qu'il en est ainsi au Yémen où le *qātab* (ou *xayy* dans le Sud) est avant tout un bât, tandis que le *murowwas* est uniquement une selle, pour vrai méhariste (à deux places d'ailleurs) ».

On doit ajouter que la *ḥwiyye*, c'est-à-dire le bourrelet de croupe en U ouvert en avant, se placerait chez les Bédouins *sous* la selle-bât (cf. EUTING, 1906, p. 395 : *ḥawijjeh*, حويه) : si la *šadād* (pl. *šudud*), vient ainsi se *superposer* à la *ḥwiyye*, on imaginera volontiers que celle-ci a pu exister avant celle-là, ce qui vient appuyer l'opinion de DOSTAL sur le caractère archaïque de la *ḥawlānī* sud-arabique.

II. — REINS ET GARROT.

A y regarder de près, la monte sudarabique, où l'homme se trouve à califourchon ou agenouillé *derrière la bosse*, intéresse *aussi*, on l'a vu, le garrot puique le bourrelet-support est fixé à une petite arcade double située en *avant de la bosse*. Mais cette pièce ne fournit bien entendu qu'un point d'« ancrage » et ne supporte pas, même *pro parte*, le poids du voyageur. Avec le bât et la selle-bât (3),

(1) Le même ensemble n'est ailleurs qu'un bât de charge.

(2) Cf. Th. MONOD, *Mém. IFAN*, n° 52, 1958, p. 335-338.

(3) Une difficulté se présente pour la distinction des mots « bât » et « selle ». Si cette dernière est évidemment, par définition, le support du cavalier ou du méhariste, le bât est-il ou non réservé au transport des bagages ? Je sais bien que l'on dit « animal de selle » (ou : « monture ») et « animal de bât », suivant la nature de l'objet transporté, mais si l'on remarque que la « selle » téda, par exemple, peut servir, et sert souvent au

à quatre points d'appui, le poids se voit partagé entre le garrot et les reins, et d'ailleurs parfois inégalement réparti comme le rappelle la remarque très importante — et sur laquelle l'on reviendra — de CHAPELLE (1957, p. 252), qu'avec le *terké* des Tédas « lorsque le chamelier est seul en selle, et n'a que peu de bagages, le coussin arrière n'exerce qu'une pression très faible » et peut même « se soulever complètement au rythme de la marche ».

La « selle-bât » ou selle arabe, orientale, égyptienne, asiatique, avec ses nombreuses variétés locales, est trop connue pour qu'il soit utile de la redécrire ici (fig. 10) ([1]). Rappelons seulement qu'il s'agit essentiellement de deux arcades d'arçon, prolongées vers le haut, l'antérieure en pommeau, la postérieure en troussequin, et réunies de chaque côté par deux pièces de bois, parallèles, subparallèles ou croisées ([2]). Il est intéressant de noter que la selle-bât yéménite de type *murowwas* (pl. *murowwasāt*, *marāwsah*) possède un troussequin aplati, en forme de dossier bas arrondi (colonel CHEDEVILLE, *in litt.*, 7-III-1964 et 12-IV, 1964) ([3]).

Je dois au même informateur (*in litt.*, 25-VIII-1964) les compléments suivants : « A propos de la selle yéménite *murowwas*, sa forme longue (2 places possibles) ne peut aller que sur un dos à bosse restreinte. Mais d'après une carte postale que j'ai retrouvée, il en existe un modèle court, uniquement de garrot : en fait, il semble déborder un peu sur la bosse, ou tout au moins sur son emplacement car le chameau qui la porte n'a que son échine. Je serais curieux de savoir si les Yéménites, qui montent couramment sur leur bât-selle (*qātab*, *xayy*) adaptable à tous les chameaux normaux, n'utilisent pas le modèle léger (la *murowwas*) uniquement sur les bêtes à bosse réduite ou inexistante. »

La *šadād* semble être chez les Bédouins la selle-bât de qualité ; un modèle plus ordinaire, pouvant servir aussi bien à la monte qu'à la charge, la *ṛabīṭ*, figuré par EUTING (1906), est en fait le bât à arcades séparées (fig. 3).

transport des charges, qu'il en est de même pour le harnachement arabe (NICOLAISEN, 1963, p. 309) et qu'il existe en fait tous les intermédiaires, dans l'aire géographique du système oriental à quadruple point d'appui, entre la « selle » et le bât, on hésitera sans doute à appeler « selle » un bâti dont les arcades d'arçon pourront se trouver distantes d'environ 1,25 m : le terme de « selle-bât » semblera ici sans doute plus adéquat.

(1) On se reportera, tout spécialement, à EUTING (1906).

(2) CAPOT-REY a figuré (1946, fig. 5) un « bât sahélien » à traverses croisées ; il s'agit d'une représentation très schématique et que HAUDRICOURT (1948, fig. 12) devait transformer à nouveau : je ne connais pas de bâts ayant une charpente ainsi constituée (fig. 8).

(3) « Le *murowwas* est une selle à deux places, dont le troussequin ne sert qu'au second méhariste (éventuel). Elle n'est en principe utilisée que pour la monte » (colonel CHEDEVILLE, *in litt.*, 5-VII-1964).

D'autre part, et le fait semble présenter une certaine importance pour l'histoire du harnachement, il existe des selles-bâts qui ont acquis de véritables panneaux fournissant un siège au méhariste. Sans doute, dans la *šadād* voit-on déjà (fig. 10) les deux traverses croisées s'aplatir dans un plan horizontal. Mais une selle-bât du Sudan (Musée de l'Homme, collection TUBIANA, n° 112) (fig. 54-55) possède des panneaux, superposés à deux baguettes longitudinales (1) : il est difficile de ne pas voir dans cet appareil un type de selle-bât (2) qu'un raccourcissement suffirait à transformer en selle de garrot. Non moins remarquable est une « selle-bât » d'âne de Boutilimit, Mauritanie (Musée de l'Homme, nos 38-137-35), « utilisé par les hommes et les femmes pour monter à âne ou pour le transport des bagages » (fig. 56) ; ici nous avons les deux arcades réunies seulement par deux panneaux étroits (3), les baguettes ayant disparu. Bien entendu, la selle de garrot comprend non seulement des panneaux mais des bandes : nous reviendrons plus loin sur ce point.

On a peut-être trop tendance à tenir la selle-bât orientale pour un appareil où le méhariste se trouve nécessairement installé à califourchon *sur* la bosse, sagement inséré *entre* les arcades, pommeau et troussequin. En réalité il aura très souvent tendance à occuper la partie antérieure de l'appareil, à se rapprocher par conséquent du garrot en croisant les jambes autour du pommeau : c'est la position du Bicharî de KEIMER (1951, fig. 15), c'est celle du yéménite sur son *qātab* (Taizz) ou *khayy* (Aden) monté « sur la partie antérieure du bât, à l'aplomb du garrot » (colonel CHEDEVILLE, *in litt.*, 12-IV-1964).

Pour DOSTAL (1958, p. 6-7 et 9-10 : 1959, p. 18-20) « der Sattelbogen is eine rein pferdereiterliche Erfindung » (1958, p. 6) et c'est à une civilisation de cavaliers que les chameliers ont emprunté le principe même de l'arcade d'arçon. Cette dérivation est-elle certaine ?

On notera d'abord que déjà l'usage du bourrelet de croupe sud-arabique, tenu par DOSTAL pour archaïque, implique la connaissance de l'arcade (ici, de garrot) : même si la selle-bât est évidemment un appareil très différent, le principe même de l'arcade lui est commun avec la *hawlānī* dont on ne tentera certainement jamais de rechercher l'origine dans un harnachement de cheval.

(1) Long. : 54 cm, haut. : 41 cm.

(2) En réalité, c'est à un modèle de ce genre que devrait se voir réservée la désignation de « selle-bât », alors que *šadād*, *terké*, etc, seraient plutôt des « *bâts*-selles ».

(3) Long. : 50 cm, larg. des panneaux : 13 cm, haut. : 30 cm, écartement des arcades : 25 cm.

Pour que la selle de cheval ait pu influencer celle du chameau, encore serait-il nécessaire que son antériorité soit établie : est-on certain qu'il ait existé de véritables selles de cheval à une date suffisamment reculée pour pouvoir servir de modèle au harnachement chamelier ? FORBES (1955, p. 189) croit pouvoir admettre que le dromadaire se trouvait «used as a riding animal long before the introduction of the horse in these regions [Arabic]» et WALZ rejetait en 1956 (p. 203, note 59) l'hypothèse d'une influence possible du nomadisme équidien sur le nomadisme camelin : «...so muss Ich mich jedoch nachdrücklich abgrenzen gegen die Behauptung von Wiesner, dass die Zähmung des Dromedars und seine Verwendung als Reittier angeregt und bedingt sei durch die reiterliche Entwicklung im ausgehenden. 2. Jahrtausend v. Chr. und damit verbundene reiterliche Kulturströmungen, die — ebenfalls aus Nordosten — auf den syrisch-arabischen Raum einwirkten.»

Il n'est pas question toutefois de nier que dans leur principe même, dans leur plan fondamental, toutes les selles ou selles-bâts, d'âne, de cheval ou de chameau, de garrot ou non, ne soient construites de la même façon : deux arcades, deux bandes et, pour la selle cameline de garrot, pour certaines selles-bâts et la selle de cheval, deux panneaux. Mais est-on sûr qu'il ne puisse s'agir d'une convergence exigée par la nature même du problème à résoudre ? L'arcade paraît un élément nécessaire, *sine qua non*, de tout appareil destiné à permettre l'installation d'un poids (supporté ou suspendu) sur le dos convexe d'un animal (fig. 1-4) : certains bâts sahariens d'âne (fig. 5) (1) ou les bâts somalis de chameau (fig. 41-45), malgré la morphologie très particulière de leurs arcades, font appel au même principe. Si l'arcade n'avait pas une origine unique, à partir de laquelle elle se serait propagée par diffusion, on comprendrait mieux qu'un problème technique ait pu recevoir des solutions somme toute très différentes.

On voit mal, de plus, comment les si profondes différences anatomiques qui séparent le chameau du cheval, aient pu, dans la pratique, permettre au harnachement de ce dernier d'influencer efficacement celui du dromadaire.

H. LHOTE, assistant, dans l'évolution chronologique des figurations rupestres du Sahara central, à l'intégration progressive du chameau dans le monde équidien, jusqu'à remplacer enfin com-

---

(1) Il peut arriver que les extrémités des deux arceaux, au lieu d'être *croisées* soient simplement rapprochées et maintenues juxtaposées par une gaine de peau crue (cf. LHOTE, 1947, p. 119-120, fig. 14 et Musée de l'Homme, nos 41-19-15).

plètement le cheval, a pu se demander « si ce ne sont pas les populations cavalières aux javelots et au bouclier rond qui, en adoptant le chameau, auraient inventé la selle » (*in litt.*, 10-1-1964).

III. — Garrot.

Avec les harnachements de garrot, indubitablement de véritables « selles » au sens strict du mot, nous abordons le domaine géographique des selles sahariennes.

Morphologiquement, on distinguera, réparties en deux groupes, quatre « espèces », dont certaines pourront admettre des variétés :

1er groupe : selles « plate-forme », à pommeau et troussequin très saillants.

1) Selle touareg à pommeau cruciforme (fig. 27, 34).

2) Selle iforas-kounta-bérabiche à pommeau en palette (fig. 32-33, 35).

3) Selle touareg à arcades brutes (fig. 21-23).

2e groupe : selles « cuvette », à pommeau et troussequin peu saillants.

4) Selle maure (fig. 36-40).

1) **Selle touareg à pommeau cruciforme (têrik)** (fig. 27, 34).

On trouvera dans Nicolaisen (1963, p. 78-84, fig. 60-65) les descriptions, figures et références désirables (1) ; cet auteur en distingue trois variétés (2) :

a) *tekokeyt*. — C'est le type usuel ; fabriquée dans l'Aïr, cette selle est « recherchée dans tout le Sahara touareg, au Touat et chez les Chambas d'El Goléa et de Ouargla ; c'est elle qu'utilisent les Touaregs du Hoggar et du Tassili, les Kel Gress et beaucoup de Kel Dinnik ; elle est utilisée et recherchée également à Ghât et à Ghadamès et même à Touggourt. Il y a des fabrications locales chez les Ioullimiden, mais de qualité inférieure et comportant généralement des applications de peau de teinte verte sur la face postérieure du dossier et sur la partie externe de la croix ; elles ont aussi, très souvent, des bouterolles de cuivre à l'extrémité de

(1) On consultera, bien entendu, pour le vocabulaire du harnachement, le Dictionnaire touareg-français du P. de Foucauld ; voir aussi Gast et Bovis, 1959.

(2) On trouvera dans l'ouvrage de Nicolas consacré aux Ioullemmeden de l'Est (1950, p. 178, fig. 47-48) mention d'une série de variétés de la selle touareg : *taglant*, *tamnennat*, *tazawit*, etc.

la croix et du dossier, alors que la *tarik* d'Agadez n'en porte pas » (H. Lhote, *in litt.*, 19-VI-1952).

b) *tamzak*. — Variété « ornée d'appliques de laiton et de peau teinte en vert clair » (Foucauld, Dict., III, p. 1274) ; « essentiellement fabriquée en Aïr ; recherchée par les Touaregs de toutes les tribus, tout particulièrement par ceux du Hoggar et du Tassili ; chez les Ioullimiden elle est rare car les relations commerciales avec Agadez sont inexistantes [...]. La *tamzak* est lourde et fragile et c'est une habitude de recouvrir le dossier et le pommeau de toile pour protéger les décors. Les broderies rouges sont faites presque toujours, sinon exclusivement, par les femmes haoussas d'Agadez. Tout le décor est d'ailleurs d'inspiration haoussa. On ne trouve dans les motifs aucun de ceux utilisés dans l'art touareg. Ils semblent copier servilement ceux des selles de chevaux ornementées de la région de Zinder-Kano » (H. Lhote, *in litt.*, 19-VI-1952).

c) *bertekes*. — Modèle très orné, avec des clochettes ; pour H. Lhote il s'agirait d'une simple forme de la *tamzak* : « Les modèles anciens de *tamzak* portaient des groupes de clochettes sur la face externe du pommeau et du dossier. Cette coutume tend à disparaître : on en voit bien encore de temps à autre, mais les *tamzak* qui sont apportées au marché d'Agadez n'en portent plus. De même autrefois certaines *tamzak* avaient des fenêtres rectangulaires dans le dossier : cette mode a disparu » (H. Lhote, *in litt.*, 19-VI-1952).

2) **Selle iforas-kounta-bérabiche à pommeau en palette** (fig. 32-33, 35).

Étroitement apparentée à la *térik*, cette selle s'en distingue immédiatement par la forme du pommeau, en palette à sommet tronqué, comme du troussequin, à profil régulier de pain de sucre, arrondi au sommet, et sans rétrécissement basilaire ; elle s'appelle en tamacheq : *tahyast* et en maure : *berbušiyye* ou *kuntiyye*, étant utilisée par Bérabiches et Kountas. C'est par rapport à la *térik* un modèle occidental : « Le centre principal est l'Adrar des Iforas : les *enaden* du Hoggar la fabriquent aussi et ont appris la technique dans l'Adrar ; les familles de ces *mallem* sont d'ailleurs toutes — ou presque — originaires, soit du pays des Kountas auxquels leurs ancêtres ont été enlevés, soit des *enaden* de l'Adrar ; cette selle est très utilisée en Adrar et assez communément au Hoggar ; je l'ai vue aussi chez les Chambas, au Tidikelt et au Tassili et les modèles des décors montraient bien leur origine Iforas [...]. En Aïr, je n'ai

jamais vu fabriquer la *tahiast* et les selles de ce type utilisées dans cette région sont rares » (H. LHOTE, *in litt.*, 19-VI-1952) (1).

3) **Selle touareg à arcades brutes** (fig. 21-23).

La *kantarki* (2) ou *delobi* de l'Aïr offre un très grand intérêt mais ne m'est connue que par la description de NICOLAISEN (1963, p. 82 et 84, fig. 64 et 65), qui l'a vue chez les Imeggadezen et les Igendéynen de l'Aïr, et par une observation de LHOTE qui m'adressait le 19-VI-1952 la photographie « d'une selle faite par un *akli* de l'Aïr, très robuste et très confortable (fig. 21). Il paraît que les *éklan* de cette région sont capables d'en faire de semblables. Elle comprenait deux fourches reliées par des traverses et un plateau grossier ; le tout était ligaturé avec des cordes en peau verte et recouvert d'une peau de gazelle ». Celles de NICOLAISEN, fabriquées par des Touaregs (et non par leurs forgerons) étaient habillées de nattes (fig. 22-23). Nous reviendrons plus loin sur la signification que pourrait peut-être présenter ce type si particulier.

4) **Selle maure (raḥle)** (3) (fig. 36-40).

La selle maure (*raḥle*, pl. *rwāḥel*) est relativement très creuse, à panneaux latéraux saillants et arrondis, à pommeau court et arrondi, à troussequin de même forme que les panneaux ; elle comprend, quant à sa charpente de bois, les pièces suivantes :

1) arcade postérieure et troussequin (2 pièces accolées et chevillées dans le plan sagittal) [*tānetfert*, *garbūç al-warranī*].

2) arcade antérieure et pommeau (2 pièces accolées et chevillées dans le plan sagittal [*garbūç*, pl. *grabīç*] (4).

3) 2 bandes [*agrāb*, pl. *igorbān*].

4) 2 panneaux [*çaffe*, pl. *çfef*].

(1) CAUVET (1934, p. 5) suppose que la selle à palette des « Maures de l'Ouest » peut représenter « la forme primitive » : il faut sans doute entendre : la forme primitive non de la selle de garrot en général, mais du groupe *térik-tahyast*.

(2) Pour le colonel CHEDEVILLE (*in litt.*, 5-VII-1964), *kantarki* pourrait être un dérivé de *tarki* : s'agirait-il d'un *ka-n-tarki* ?

(3) Je n'ignore pas que *raḥle*, la « voyageuse » est un terme générique et qu'en arabe la *térik* touareg est une *raḥle*, mais il est commode de pouvoir utiliser *raḥle* pour la selle maure, comme *térik* pour la selle touareg ou *térki* pour la selle-bât téda.

(4) D'après le croquis de MONTEIL (1952, p. 79) pommeau et troussequin seraient composés chacun d'une pièce unique : ils sont, en réalité, doubles, comme les éléments homologues de la *térik* d'ailleurs, et pour une raison toute simple : l'impossibilité de disposer de troncs de *Balanites* ou de *Capparis* d'un diamètre suffisant pour y tailler ces pièces d'un seul tenant ; bandes et surtout panneaux sont également composites.

5) 2 équerres (non constantes) [*marfeg*, pl. *mrāfeg*, ou *ameršug*, pl. *amrāšīg*] (1).

Le problème des relations entre la *raḥle* ouest-saharienne et les selles « centrales », *térik-tahyast*, ne semble guère avoir été examiné jusqu'ici. Des confusions d'ailleurs ont pu naître du fait qu'on a parfois appelé « selle maure » non la *raḥle* mauritanienne mais la *tahyast*, utilisée il est vrai par des groupes « maures » (encore que non « mauritaniens »), tels que Bérabiches et Kountas du Mali : quand Foley (1930, p. 15) tient la *tahyast* pour « empruntée aux Maures de l'Ouest », ce n'est évidemment pas aux sahariens du Trab Chenguit qu'il peut songer (2). Lorsque Demougeot (1960, p. 213) parle de la « selle de garrot ou selle maure, devenue la selle à la croix des Touaregs », de quelle « selle maure » s'agit-il ? Si c'est la *raḥle* qui est visée, on verra plus loin combien une évolution *raḥle* → *térik* semble difficile à imaginer (3). Peut-être l'hypothèse de Demougeot représente-t-elle un écho de l'opinion exprimée par Lhote en 1944 (p. 318), mais que l'auteur avait abandonnée dans la 2e édition du même ouvrage (1955, p. 366) pour suggérer, au contraire, que la *raḥle* « selle à palette courte » aurait émigré du Sahara central vers l'Ouest ; nous reviendrons sur le cas des figurations rupestres tassiliennes où Lhote croit pouvoir reconnaître des *raḥle*, mais il faut noter dès maintenant qu'il existe entre *raḥle* d'une part, *térik-tahyast* de l'autre des différences si profondes, à la fois morphologiques et fonctionnelles, qu'on les verrait plus volontiers représenter deux phylums distincts. En tous les cas, il s'agit, quant à ce qui les sépare, de bien autre chose que des dimensions ou de la forme d'un pommeau : une *tahyast* à pommeau court ne deviendrait pas plus une *raḥle*, qu'une *raḥle* à pommeau allongé (4) une *tahyast*. Et si l'on songe à la « physiologie » de l'objet, peut-on raisonnablement songer que deux façons de se mettre en selle aussi radicalement distinctes que l'enjambée et la « bascule » puisse dériver l'une de l'autre.

Existe-t-il une « sous-espèce *rgeybiyye* » de la *raḥle* ? O. du Pui-

(1) On devra bien entendu se référer à l'ouvrage de V. Monteil pour une transcription phonétique exacte des mots désignant les éléments de la *raḥle*, et du harnachement chamelier maure en général.

(2) D'ailleurs même limitée aux Bérabiches et Kountas, l'hypothèse demeure discutable, rien ne permettant de penser que l'origine de la *tahyast* soit à rechercher chez ces « Maures de l'Ouest », plutôt que chez les Touaregs Iforas.

(3) On se demandera aussi comment on peut opposer une « *selle de garrot* ou selle maure » à la *térik*, selle de garrot également bien entendu.

(4) Une *raḥle* à pommeau long est d'ailleurs, de toute façon, impossible puisqu'il empêcherait totalement la mise en selle.

GAUDEAU me signale (*in litt.*, 10-IV-1964) qu'en février 1937 elle avait quitté Tindouf avec des Chaamba, un Berbouchi et un Rgeybi « tous venant de l'Est, Tahelbala, Saoura, Touat » : les Chaamba avaient des selles touareg à pommeau cruciforme, le Berbouchi une *berbušiyye* à pommeau en palette haute et étroite, le Rgeybi une *rgeybiyye*, « selle maure avec un pommeau plus haut et plus étroit » [que dans la *raḥle* typique] : de plus « il conduisait du pied sur l'encolure du chameau comme les Chaamba ». A en juger par cette dernière remarque, on hésitera à penser qu'il puisse s'agir d'une selle « maure » (1) et cependant il en est bien ainsi car O. DU PUIGAUDEAU m'a précisé (*in litt.*, 29-VII-1965) qu'il existe au musée des Oudaya, à Rabat, sans numéro ni références d'ailleurs, une selle de la basse vallée du Draa, *rgeybiyye-tekna*, qui est en effet une *raḥle* à pommeau particulièrement haut (32 cm à partir du sommet de l'échancrure inférieure, contre 27 dans une *raḥle* normale) et plus ou moins pointu ; il y aurait même, ajoute mon informatrice, des pommeaux encore plus hauts, plus étroits, rectilignes et presque tronqués au sommet.

Il est temps, d'ailleurs, d'examiner de plus près les principales différences observables entre *raḥle* et *térik-tahyast* :

1° Position générale : le plan moyen du siège est plus ou moins *horizontal* dans la *raḥle* (fig. 38), *incliné* de 20-25° dans la *térik-tahyast* (fig. 27).

2° Bandes : corrélativement, les bandes sont *obliques* (20-25°) dans la *raḥle* (fig. 38), *subhorizontales* dans la *térik-tahyast*.

3° Siège : vaste et très creux, en cuvette (*raḥle*) ou plus petit et relativement peu concave, en plate-forme (*térik-tahyast*).

4° Fixation de la sangle : points *bas* et *rapprochés*, contre-sanglon attaché à une bretelle de corde en peau, elle-même passée dans deux demi-anneaux de fer rivetés sur chaque bande (*raḥle*) (fig. 38) ou : points *hauts* et *éloignés*, les attaches de la sangle constituées par deux bretelles fixées aux arcades au niveau des panneaux, l'antérieure par passage autour de la base du pommeau et croisement (sur la face postérieure de celui-ci), la postérieure par passage dans deux fenêtres des demi-arcades et croisement (sur leur face antérieure) (*térik*) (fig. 34). Dans le *tahyast* il y a, comme dans la *raḥle*, une bretelle de chaque côté mais au lieu d'être fixée aux bandes elles le sont aux deux demi-arcades, au niveau du bord supérieur des bandes qui servent de point d'appui à la boucle de la bretelle (fig. 33).

(1) On ne voit pas d'ailleurs comment il serait possible de se mettre en selle sur une *raḥle* à pommeau notablement plus élevé que ne l'est celui du type usuel.

5° Assiette de la selle sur le sol : *térik* et *tahyast*, posées par terre, tiennent « debout » à cause de l'horizontalité du bord inférieur des bandes ; la *raḥle*, au contraire, à bandes obliques, ne peut pas tenir « debout » : à terre, sa position normale est face postérieure du troussequin contre le sol ; si l'on campe, on couchera la tête sur la face antérieure du troussequin ou sur le *lebede* lui-même posé sur cette face.

6° Mise en selle : par enjambée (*térik-tahyast*) ou élévation-pivotement-bascule (*raḥle*) ; cf. plus bas, p. 258.

7° Assiette du chamelier : une jambe pendante, l'autre repliée, les deux sur le même côté du garrot (1) ; aucun appui pour le pied (2) ; possibilité tout au plus de stimulation de la monture à coups de talons ; monte au bâton (*raḥle*) — les deux jambes allongées, les pieds prenant appui sur le cou, en contact permanent avec l'animal, pouvant pincer le cou entre les deux premiers orteils, s'assurant sous le collier de poil (quand il existe), etc., monte au pied (*térik-tahyast*).

Les différences soulignées ci-dessus entre la *raḥle* et la *térik-tahyast* sont importantes et ne semblent pas de nature à appuyer l'hypothèse d'une relation directe quelconque entre les deux types. Je dois cependant ajouter qu'O. du Puigaudeau (ms. p. 3) signale que dans la *raḥle* il peut *exceptionnellement* arriver que les anneaux de fixation de la sangle soient « remplacés par deux fortes lanières en cuir cru d'échine d'antilope Addax : pliées en double, fixées au fond du siège, elles passent entre la gaine et le bois des panneaux d'appui et forment des boucles à la place ordinaire des anneaux » (fig. 40). Il s'agit d'une selle faite à Atar par un forgeron des Laghlal (Musée de l'Homme, n°s 33-78-12) : « les lanières, dures comme du bois, sont attachées par une extrémité au fond du siège, l'autre extrémité restant libre, courte, taillée en pointe au sortir de la gaine » (*in litt.*, 10-IV-1964). J'ai vu cette *raḥle* et, également, plusieurs autres possédant aussi des bretelles de peau crue (Musée de l'Homme, n°s 34-76-15, 38-137-122, et une selle maure sans numéro) : la bretelle peut être simple ou composée mais chacune des deux bretelles constitue *une* pièce, venant se croiser derrière le pommeau et devant le troussequin ; je n'ai pas pu voir le détail de sa fixation sur l'arcade : peut-être passe-t-elle

(1) Il s'agit de l'attitude « normale » : en fait, il arrive que le mehariste maure croise symétriquement les jambes sur le garrot ou même, un certain temps, les garde écartées et ballantes.

(2) En réalité : aucun appui « de fixation », car il peut arriver que le mehariste repose temporairement l'un de ses pieds sur le côté de la selle.

dans des fenêtres de celle-ci, comme le fait la bretelle postérieure de la *térik*. Peut-être l'attache de peau est-elle historiquement antérieure à l'anneau métallique.

Enfin, malgré les différences essentielles qui séparent, à mon avis, *raḥle* et *tahyast*, je suis prêt à admettre la possibilité d'une origine *térik* de la *tahyast* au contact de chameliers connaissant des pommeaux tronqués non cruciformes et des troussequins à sommet non pointu, et auxquels auraient pu se voir empruntés ces *détails secondaires*.

Ajoutons que le dressage des chameaux touaregs (que leurs maîtres n'auraient pas l'idée de conduire avec un gourdin !) est particulièrement poussé. Quand le rezzou malheureux d'Aziouel s'est heurté, en décembre 1906, aux Rgeybāt, à Zemlet O. Dekhān, les Maures ont été stupéfaits de la qualité du dressage des animaux touareg et, par exemple, de leur demi-baraqué sur les antérieurs pour permettre la rapide remise en selle d'un guerrier ayant combattu à pied.

Même s'il ne s'agit que de constatations *actuelles*, et par conséquent sans signification historique certaine, on pourrait souligner une série de différences, dans le domaine ethnographique, entre le monde maure et le monde touareg : que l'on songe au vêtement (par exemple, au pantalon (t) et à la culotte (m), au voile, etc.), à la tente, à l'armement, etc. Encore un détail : le fromage des Touareg (*tikomarin*) semble tout à fait inconnu chez les Maures du « Trab Chenguit (1) ».

Pour revenir au harnachement, il faut noter que l'anneau de nez (à droite) (2) a une distribution qui semble coextensive à l'aire des selles de garrot ; Nicolaisen, en tous les cas (1963, p. 314), suppose qu'il pourrait s'agir d'une « ancient North African custom », ajoutant que la combinaison anneau-caveçon (Touareg) « is perhaps a combination of two originally distinct systems ; for the Tebu use this peculiar halter without any attachment to a nostril ring, the camel being controlled by a single rein combined with the halter ».

On trouve en effet :

1° à l'Ouest (Maures) : anneau de nez (rêne simple) (*khzama*), pas de caveçon (fig. 36).

2° au Centre (Touareg) : anneau (rêne simple) (fig. 30) ; anneau

(1) Quelle est sa limite occidentale ? Les Kountas peut-être. *Quid* des Bérabiches ?

(2) Le « nose-ring in the left nostril » des Touareg de l'Aïr (Rodd, 1926, p. 231) semble surprenant : ne pourrait-il s'agir d'un *lapsus calami* ?

et caveçon (rêne double) (fig. 27) ; caveçon seul (rêne simple) [1] (fig. 29).

3° à l'Est (Téda, etc.) : pas d'anneau, caveçon seul (rêne simple) (fig. 11).

Le domaine du caveçon paraît être, au Sahara, celui de la monte au pied, touareg-téda. « Le Toubou, écrit Chapelle (1957, p. 254), monte en selle avec une jambe croisée, le pied pendant sur le côté du cou, l'autre pied posé sur le cou, ou pendant du côté opposé », tandis que la monte touareg est décrite par Rodd (1926, p. 232) comme comportant un pied appuyé « against the vertical part of the camel's neck just above its curve, holding on to the neck with a prehensile big toe » tandis que l'autre jambe « is crooked below and falls over the opposite shoulder of the camel at the base of the neck » ; très souvent d'ailleurs, dans la monte touareg, les pieds ne sont pas entièrement croisés, mais superposés, l'un « calant » l'autre, celui dont les orteils pincent le cou : on trouvera une excellente photographie à ce sujet dans Kaufmann (1958, face p. 37).

Il est évidemment remarquable, comme Chapelle le signale à juste titre (1957, p. 255-256) que malgré leur selle-bât orientale, les Tédas pratiquent une monte au pied étroitement apparentée à celle des Touareg. Peut-être serait-il nécessaire d'ailleurs de déterminer si la monte « touareg » que Chapelle attribue aux Tédas et qui distinguerait ces derniers des autres utilisateurs de selles-bâts leur est réellement particulière : en tous les cas, les deux beaux dessins qu'a publiés John G. Millais de l'Hadendowa en selle (Far away up the Nile, 1924, face p. 10 et 14) représentent un méhariste aux pieds croisés sur l'encolure ; par contre le Bicharî monté figuré par Keimer (1951, fig. 15) a les pieds croisés sur le côté gauche du garrot, « à la maure ». Ne pourrait-il y avoir bien des intermédiaires entre les pieds croisés sur le garrot et les pieds croisés sur le cou ? Sans oublier que la taille du méhariste entre *aussi* en ligne de compte : un Touareg sur une selle maure aurait tendance à rechercher son appui traditionnel sur le cou et y parviendrait probablement.

Ce qui est certain, c'est que la selle-bât téda, par sa construction même, favorisera la monte au pied : le non parallélisme des barres longitudinales, séparées sur l'arcade antérieure par une distance plus courte que sur la postérieure, tend à porter l'homme suffisamment en avant pour lui permettre de prendre appui du pied sur le cou.

---

(1) Jean, 1909, p. 212 ; Rodd, 1926, p. 231, pl. 36, fig. 10.

Pour Chapelle, il s'agirait d'adaptation d'une monte « touareg » ou « saharienne » préexistante à une selle-bât orientale d'adoption secondaire ; j'inclinerais plutôt à penser qu'au contraire c'est à partir de la monte sur une selle-bât que s'est développée la monte au pied et nous y reviendrons.

Chapelle opposera donc les Tédas ayant « conservé » la monte « saharienne » mais « adopté » la selle-bât orientale aux Maures, ayant « conservé » la monte asiatique mais « adopté » la selle de garrot : en effet « il paraît plus facile en somme d'adopter un matériel nouveau que de changer de monte » (1957, p. 256). Il y aurait eu une « école de dressage propre au Sahara central, distincte de l'école arabe, et qui est utilisée par les Sahariens autochtones, Touaregs et Toubous » (*ibidem*).

Mais est-il bien certain que l'on puisse dissocier ainsi formes et fonctions ? On peut bien sûr formuler avec Chapelle l'hypothèse que les Maures auraient connu la selle-bât pour l'abandonner ensuite en faveur de la selle garrot ou que les Tédas ont d'abord utilisé celle-ci pour passer ensuite à la selle-bât orientale. Mais d'autres interprétations demeurent possibles, et que j'estime personnellement plus vraisemblables.

Dans sa distribution géographique actuelle, n'est-il pas tout à fait normal de voir un type oriental, nilotique, kordofanais ou ouadaïen s'avancer jusqu'à l'Ennedi et au Tibesti par une diffusion simultanée du matériel et de son mode d'emploi ? Cependant, si *térik* et selle-bât téda devaient demeurer phylétiquement irréductibles, l'hypothèse Chapelle restait défendable : le Téda devenait un « Touareg », ayant abandonné sa selle de garrot pour grimper sur un bât sur lequel il aurait tenu à continuer sa monte traditionnelle, au pied. Dès lors que même en Haute-Égypte la selle-bât orientale ne serait pas entièrement incompatible avec la monte au pied, dès lors aussi que le *kantarki* nous offre l'exemple d'une selle de garrot essentiellement construite comme une selle-bât, d'autres hypothèses que celles de Chapelle deviennent possibles et devront être formulées.

En ce qui concerne les Maures, d'abord, leur monte au bâton sur une selle de garrot implique-t-elle nécessairement la conservation, sur un matériel nouveau, d'une monte ancestrale apprise sur une selle-bât arabe ? Pourquoi la monte au bâton serait-elle nécessairement liée à la selle-bât orientale ? Par exemple la petite taille moyenne des Maures ne pourrait-elle pas être au moins l'un des facteurs de l'adoption d'une monte « perchée », sans contact permanent avec le cou de l'animal ? Et ne doit-on pas songer aussi

que la monte n'a pas pour unique caractéristique le mode d'assiette adopté et que la façon de se mettre en selle doit compter au moins autant ?

Or sur les selles de garrot à pommeau saillant, comme sur les selles-bâts, on se met en selle par enjambée, ce qui est aussi impossible à faire avec une *raḥle* que de monter à la maure sur une *térik* ou une selle-bât, bien entendu.

Avec la *raḥle* maure, en effet, on monte : 1° en prenant appui de la main droite sur le bord du panneau droit et de la gauche (facultativement d'ailleurs) sur la partie antérieure du garrot (1) ; 2° en posant le pied gauche sur la patte gauche repliée ; 3° en posant le pied droit sur le garrot ; 4° en s'enlevant de façon à réaliser simultanément une élévation et une rotation de 90° permettant : 5° de basculer en arrière, une fois parvenu dans le plan sagittal de la monture, *dans* la cuvette de la selle, le pied gauche venu se plaquer simultanément contre la face latérale (gauche) du garrot, voire de la selle, pour mieux diriger une retombée dont la précision comme la rapidité doivent être d'autant plus grandes que dès que les pieds ont quitté le sol, et avant que le méhariste ait pu achever sa trajectoire, l'animal, très souvent, est déjà en train de se relever, et de la façon que l'on sait.

Cette acrobatie — car c'en est une — n'a évidemment pu être apprise sur une selle-bât (ni d'ailleurs sur une selle touareg) : elle est manifestement exigée par la forme même de la *raḥle* et il n'y a aucune raison d'imaginer qu'*un* des éléments de la monte maure, l'usage du bâton au lieu du pied, doit impliquer un stade antérieur de style différent.

On sait que Cauvet (1925, p. 560 et 562, pl. LXV, fig. VIII-IX) a décrit du pays somali un bât « très extraordinaire d'apparence » et que pourrait représenter « l'ancienne forme de bât de chameau propre à l'Afrique, car on trouve encore chez les Touareg un bât pour les ânes qui est construit d'une manière analogue ». Pour Cauvet, il s'agirait du « prototype du bât à arcades séparées qui en est un perfectionnement » et « le bât à arcades conjuguées, à son tour, serait une amélioration de ce dernier ». Mais l'auteur n'avait à sa disposition que les mauvaises gravures de Revoil (p. ex. 1882, fig. face p. 208) qui l'ont induit en erreur : en réalité ce que Cauvet a pris pour un bât somali comparable au bât d'âne composé de deux bois en arc (fig. 5), était en réalité non le har-

(1) On peut aussi, de la main gauche, tenir le *khzama* serré, de façon à faire tourner la tête à l'animal pour l'empêcher de se redresser trop rapidement.

nachement mais la charge, composée ici de longues perches cintrées appartenant à l'armature de la case-coupole.

J'ai reproduit deux croquis de TIDONE (bât somali) où l'on distinguera parfaitement ce qui appartient à la charge (bois en demi-cercle) ou au bât (bois dont les *extrémités* seules dépassent du chargement) (fig. 44-45).

Quoi qu'il en soit de cette méprise, il n'est pas moins certain que le bât afar-somali avec ses quatre bois (fig. 41-43) constitue un appareil absolument *sui generis*, occupant une aire géographique autonome, et marginale, paraissant témoigner d'un isolement prolongé. Les populations en cause ne montent pas à chameau ou seulement à titre tout à fait exceptionnel et il s'agit bien ici d'un bât, où les deux arcades sont très ingénieusement constituées par quatre bâtons réunis par des ligatures et qui entrent *également* dans l'armature de la case : « les mêmes nattes sont utilisées tour à tour comme parois et toiture de l'habitation et comme housse de bât du chameau ; les mêmes montants de bois qui ont assuré le soutènement de la tente deviennent les armatures rigides du bât ; les mêmes cordages qui ont assemblé les divers éléments de la tente solidarisent les diverses pièces du harnachement » (TIDONE, 1951, p. 3).

Le bât afar-somali est donc aussi bien morphologiquement que « physiologiquement » un élément spécifique, associé, actuellement du moins, à un complexe culturel défini, et localisé. Si le bouclier rond, en peau, de l'Afrique érythréo-éthiopienne peut n'être pas sans rapport avec celui des Berbères nord-africains ou sahariens (1), il n'existe rien qui, à ma connaissance du moins, rappelle le bât afar-somali en dehors de son domaine propre.

Je dois au colonel CHEDEVILLE les remarques suivantes (*in litt.*, 5-VII-1964) : « En ce qui concerne le bât somali, il est sans doute vrai que les quatre lattes de chargement du chameau qui porte la tente dans ses déplacements sont habituellement utilisées dans le dressage de celle-ci, mais les caravaniers disposent de lattes de chargement pour leurs chameaux sans avoir à démonter leur tente. Je crains que TIDONE n'ait trop systématisé, car pour lui seul le chameau porte-tente devrait avoir un bât, les autres se contentant d'une matelassure. Or c'est inexact, et l'on ne voit presque jamais de caravane somali sans bâts complets. Il y a certes, là où cela est

(1) Sur ce bouclier, voir : F. BUTTIN, Les adargues de Fès, *Hespéris-Tamuda*, I, 3e fasc., 1960, p. 409-455, pl. I-XIX ; les « targes » ont pénétré en Europe où elles seraient demeurées rondes jusqu'au XIIIe siècle.

possible, double emploi de certains éléments et l'idée de TIDONE, à cet égard est bonne, correspondant sans doute à un état ancien de tous les nomades : d'ailleurs, en afar, le même mot (*'ari*) désigne à la fois la *charge de chameau* (quel que soit le produit transporté) et la *maison* (même en pierre). Mais je crois qu'il y a très longtemps que les Somali ont dépassé le stade où ils vivaient sur leurs seuls troupeaux et n'avaient que leur habitation à transporter. »

« Il est difficile — continue le colonel CHEDEVILLE — de savoir si ce sont les piquets de la tente (qui a dû précéder le bât) que l'on a eu l'idée d'employer pour construire le bât ou si, le bât étant donné, on a trouvé commode d'en employer les bâtons dans le rôle de montants de tente, ou encore si on s'est aperçu dès l'origine que bâtons et montants, de même dimension approximative, pouvaient être confectionnés de la même façon et s'interchanger... En tout cas, ces bâtons ont dans chaque emploi des noms différents : au singulier *udub* pour la tente, *kabāl* pour le bât. Le *udub* est parfois fourchu, le *kabāl* ne l'est jamais. »

Malgré la grande parenté des bâts afar et somali, il importe de bien distinguer ces deux types, comme le fait remarquer le colonel CHEDEVILLE (*in litt.*, 5-VII-1964) : « Il y a le bât somali ou plutôt le harnachement somali, plus sommaire, et le bât afar, plus élaboré. » On a vu plus haut que le bât afar faisait reposer la charge sur deux « boudins » rigides placés de chaque côté de la bosse : « Le bât afar possède ainsi l'avantage de comprimer très peu la poitrine tout en ne gênant pas du tout la marche. »

Quant au bât somali, « il a aussi — écrit le colonel CHEDEVILLE — ses points d'appui particuliers et fait reposer la charge sur l'ensemble du dos et des flancs par l'intermédiaire de coussins très épais. Il doit comprimer les flancs plus que le bât afar. Il a, à la limite, quatre points ou surfaces d'appui, situés dans le haut des flancs, à la base de la bosse, de part et d'autre des extrémités antérieure et postérieure de celle-ci (1). La charge est arrimée le plus haut possible sur les « bâtons », qui sont plats au lieu d'être à section ronde, et auxquels conviendrait mieux le nom de « lattes ». Celles-ci sont plus fortes que les bâtons du bât afar, notamment parce qu'elles sont posées à plat sur les tapis, ce qui nécessite une forme plate et, pour être malgré cela solides, une certaine épaisseur. Naturellement, l'épaisseur et la souplesse relative des tapis aident à répartir la charge sur l'ensemble du dos, bosse comprise,

(1) Par conséquent nous retournons très sensiblement à un type généralisé à 4 points d'appui, 2 de garrot et 2 de reins. — Th. M.

sans blesser. Lorsque ce bât est exceptionnellement employé pour porter une personne, elle ne peut être qu'assise ou à califourchon sur la bosse. Il est bon que cette personne ne soit pas trop lourde si le trajet est long. Ni les caravaniers somali, ni les caravaniers afar ne montent habituellement sur leurs bêtes non chargées comme le font ceux de l'Arabie méridionale ».

Pour le colonel Chedeville, il serait préférable d'employer le mot « harnachement » pour le système somali, et « bât » pour le système afar. « En effet — dit-il — si afar et somali emploient sensiblement le même mot (*rara* en afar, *raro* en somali) pour désigner l'ensemble du harnachement, matelassure comprise, le somali n'a pas à ma connaissance de mot pour désigner l'ensemble lattes plus cordes qu'il « bâtit » sur la matelassure et qui est pour nous le « bât ». Au contraire, pour les Afar, cet ensemble-là, préalablement fabriqué, constitue un objet autonome, sans autre emploi, et que l'on appelle *ɛanābo*. En définitive, le système somali plus sommaire, moins élaboré, constitue un intermédiaire entre la matelassure pure et simple et l'emploi d'un bât différencié auquel sont parvenus les Afar. Si le principe de construction est apparemment le même, le principe « mécanique » du harnachement est différent ».

*
* *

Il était naturel de se demander si les figurations rupestres, gravures ou peintures, ne seraient pas en mesure de nous apporter quelques éléments utiles quant à l'histoire du harnachement chamelier et les auteurs ne manquent pas qui ont cru pouvoir identifier sur les rupestres tel ou tel type de selle. A mon avis, sauf dans certains cas particuliers (peintures récentes du Sahara oriental par exemple), il faut bien avouer que les documents ne permettent guère de conclure tant les représentations sont schématiques et conventionnelles [1].

1. **Selle-bât au Sahara central ?** — Elle y est signalée par Demougeot (1960, p. 213), mais l'auteur renvoie à la fig. 18 de Lhote (1953), où l'on voit plusieurs chameaux (n°s 1, 2, 4, 6, 11) (fig. 47) avec le méhariste en *apparence* perché *sur* la bosse et parfois encadré de deux traits (pommeau et troussequin) (fig. 47). Ce

(1) Alimen et Chavaillon (1959, p. 446) ont cru reconnaître sur des gravures de la Saoura (Sahara nord-occidental) une selle « R'Guibat » donc maure. Les auteurs désignent certainement sous ce nom la *rahle* occidentale. En tous les cas, je n'ai rien noté sur les planches qui puisse rappeler le harnachement maure.

type de dessin est très fréquent (p. ex. HUARD, 1952, pl. XV, nos 351, 353 ; pl. IX, nos 21-22 ; LHOTE, 1951, fig. 43, 233, 235 (fig. 47) ; PASSEMARD et SAINT-FLORIS, 1935, pl. XIX/no 54, XX/no 55 et XXI/no 56 ; ZÖHRER, 1952-1953, fig. 49, etc.).

Rien ne prouve qu'il s'agisse d'un bât, malgré la position de l'homme *sur le dessin* : LHOTE a fait judicieusement remarquer 1953, p. 1214, fig. 13) à propos de chameaux « libyco-berbères » de l'Ahnet (MONOD, 1932, no 95, fig. 39) attribués par CAUVET (1934, p. 6) à la monte orientale, que bien que le méhariste apparaisse « un peu haut perché et un peu trop au centre de l'animal, pour le reste, il représente assez bien un profil de Touareg dont le corps et les vêtements se confondent avec la bosse (fig. 48-95). D'ailleurs LHOTE spécifie n'avoir jamais vu de selle-bât dans les rupestres du Sahara central (*in litt.*, 19-VI-1952) (1).

2. **Selle de garrot en Haute-Égypte ?** — LHOTE (1953, p. 1217 et *in litt.*, 19-VI-1952) signale des selles de garrot, ou, du moins, des méharistes situés en avant de la bosse, faisant allusion à des figurations publiées par WINKLER (1938), p. ex. au no 18.M.157 (pl. III, fig. 1) : on y voit en effet un méhariste situé sur le cou de l'animal, situation d'ailleurs insolite, et, en fait, impossible, même avec une selle de garrot. Même si l'homme avait été à dessein placé dans cette position et s'il ne s'agissait pas d'une juxtaposition fortuite, il ne semble pas que l'on puisse rien en conclure : pas plus qu'un méhariste perché au sommet d'une bosse n'implique la selle-bât, un autre, sur le cou, ne prouve l'emploi d'une selle de garrot. Le méhariste planté sur le cou est très commun (LHOTE, 1954, fig. 3, nos 54-55 ; 1960, p. IXXIV, no 264, etc.), mais jamais la selle elle-même n'est figurée, au moins de façon identifiable (fig. 49/104, 50/73, 51/114, 129, 131, 52/99).

3. **Selle de garrot au Sahara central ?** — HUARD (1960, p. 142) considère comme portant une selle de garrot le chameau monté de CAPOT-REY (1953, p. 55, pl. X/1 et XI/1) de Tsagh, O. Areikin, Tadrart, Libye. Il s'agit d'une peinture avec une selle « en forme de croissant, posée entre la bosse et le cou, avec une espèce de bourrelet par-devant » (p. 55) : il semble malheureusement bien difficile de se faire une opinion sur la nature véritable de cet appareil. LHOTE m'a signalé (*in litt.*, 19-VI-1952) des selles

(1) En 1955 (p. 366) le même auteur tient l'existence de selles-bâts dans les rupestres du Sahara central pour « exceptionnelle ».

maures dans des peintures rupestres à Tiror (fig. 46), Tassili, et écrivait en 1955 (p. 366) : « Il semble que la plus anciennement figurée soit la selle maure à palette courte. » Depuis, LHOTE a bien voulu me communiquer (*in litt.*, 10-I-1964) d'autres images du même genre, toujours du Tassili, provenant d'I-n-Etouhani (fresque 59-113) et de Takédédoumatine (fresque 60-207). Dans les trois cas, il s'agit d'un appareil posé sur le dos du chameau, schématisé, vu de face, par deux triangles plus ou moins équilatéraux parallèlement disposés le sommet en bas et se touchant par un angle inférieur, ce point de contact surmonté lui-même d'un appendice vertical plus ou moins étroit et plus ou moins saillant (1) ; à cet appareil est plusieurs fois associé un objet composé de deux bras, ou deux ailes, aux bords ventraux pectinés-frangés (ou simplement striés).

Je suis d'accord avec mon ami LHOTE pour admettre que les bras pectinés pourraient être la représentation schématique d'un bassour, de type d'ailleurs actuellement inconnu. Par contre, j'hésiterais beaucoup à reconnaître dans l'appareil sustentateur du bassour une « selle maure », dont on ne voit d'ailleurs pas très bien pourquoi elle se verrait associée à un bassour puisque celui-ci, quel qu'en soit le type, est monté, je crois, dans tout le Sahara, sur un bât, ou tout au plus sur une selle-bât si l'on veut, mais jamais sur une selle de garrot, bien entendu. De deux choses l'une : ou l'appareil est une selle de garrot, comme le pense LHOTE, mais alors comment lui superposer un bassour ? — ou bien c'est un bât, auquel cas l'association avec le bassour se comprend (2). Malheureusement, les figurations que j'ai vues des trois localités citées représentent l'appareil dorsal de face. J'ajoute que dans un cas, il est vrai, à Tiror (fig. 46), on voit, de face, l'appareil avec ses deux triangles jumelés, son « pommeau » (?) saillant, et chevauchant ce dernier un petit personnage à coiffure « libyenne » : ici il n'y a pas de bassour sans doute, mais la hauteur comme l'étroitesse du « pommeau » semble éliminer la *rahle* et la *tahyast* aurait une palette plus large. Peut-il s'agir d'une selle-bât vue de face ? Il n'est peut-être pas nécessaire de l'imaginer depuis que nous connaissons une selle de garrot appartenant au compartiment saharien central, à pommeau cylindrique étroit, étant fait d'une branche d'arbre, la *kantarki*.

(1) Dans un cas (I-n-Etouhani) cet appendice a lui aussi la forme d'un triangle reposant sur son sommet.

(2) Henri LHOTE m'a adressé depuis (*in litt.*, 6-V-1965) la copie de deux gravures de chameaux avec bassours indiscutables, relevés dans l'Oued Djerat (Tassili) et « de la période de transition cheval-chameau ».

Je n'aurais d'ailleurs garde de conclure, et malgré les tentations — et les périls — auxquels leur extrême ingéniosité a toujours exposé les archéologues, je considère préférable d'avouer notre ignorance, et l'impossibilité où nous devons nous résigner à être d'identifier sur de méchants schémas des objets que seuls de nombreux détails supplémentaires permettraient de reconnaître.

Une série de figurations d'Aouinet Enji et de Kédama (Mauritanie) que j'ai publiées en 1938 (fig. 10 et 11) méritent ici quelques remarques (fig. 51/114, 128-129, 131, 132 et 52/88, 89). Il s'agit de chameaux sans méhariste *apparent* mais portant sur le garrot un objet fait d'une tige avec une ou deux paires de chevrons (n°s 88, 99, 114, 128, 129, 131, 132). L'hypothèse que j'avais formulée (p. 96) qu'il pourrait s'agir non de javelots (barbelés) mais de figurations humaines très schématisées me paraît de plus en plus vraisemblable, puisque l'on observe parfois ces objets chevronnés sur des chevaux exactement là où doit se trouver le cavalier (n°s 65, 162). En tous les cas, il s'agirait de chameliers montant sur le garrot, ce qui confère ici à la selle de garrot, et peut-être à la *raḥle*, une certaine antiquité puisqu'il s'agit de gravures de type « libyco-berbère ».

4. **Selle-bât au Sahara oriental.** — Il n'y a bien entendu rien que de normal à retrouver le *terké* sur les rupestres du Tibesti ou de l'Ennedi, où il est encore en usage : les peintures de Kozen Midridin (fig. 53), de Goniké et de Faraouanam (Tibesti) reproduites par d'Alverny (1950, p. 252, 263, fig. 48/C et 56, phot. 17 et 19), une très belle peinture du Borkou (15 km NW de Largeau, capitaine Massip *inv.*, 1962) que me communique le général Huard (*in litt.*, 21-11-1964), une peinture de Sayala, Nubie (M. Bietak und R. Engelmayer, *Öster. Akad. Wiss.*, 1963, pl. XXXIII, fig. 6) (1), etc., représente indubitablement des selles-bâts. Associées parfois au lancier à plume « libyenne », elles témoignent donc d'une certaine antiquité de cet appareil dans l'aire téda-daza. Certaines figurations de l'Enneri Olloi, Tibesti (Huard, 1957, fig. 5, n°s 12-13) représentent sans doute également des *terké*. A propos des gravures de Yarda (Kazer) de Dalloni (1935), Capot-Rey, en 1961 (p. 75) signale avec la selle-bât : « rêne et bridon avec anneau de narine » ; il s'agit sans doute d'observations personnelles car les figures données par Dalloni ne semblent pas comporter ces détails.

(1) Je dois cette référence à l'amabilité du général Huard (*in litt.*, 29-1-1964).

5. **Selle de garrot au Sahara oriental ?** — On hésitera probablement à voir dans les figurations n[os] 15 et 16 de l'Enneri Olloi (Huard, 1957, fig. 5) des « selles de garrot des Touaregs » (p. 197), mais en tous les cas, sur la lisière nord-occidentale du Tibesti l'identification ne présente rien de géographiquement invraisemblable.

*
* *

Pour Cauvet (1925, p. 608-609, 623 et *passim* ; 1948, p. 32), l'opposition selle-bât/selle de garrot répond, fondamentalement, à une diversité de confirmation anatomique des chameaux, l'une des races (arabe) ayant le garrot plongeant, l'autre (africaine), l'ayant « parfaitement horizontal et même quelquefois légèrement incliné vers l'arrière » (1925, p. 78) mais avec les reins, cette fois-ci, plongeants. D'où cette conséquence que la selle-bât sur un chameau « africain » à reins trop en pente aura tendance à basculer vers l'arrière, tandis que la selle de garrot sur un chameau « arabe » à garrot en pente sera trop incliné en avant : des essais d'emploi des selles sahariennes de garrot en Syrie, sur des animaux asiatiques, auraient échoué pour les raisons anatomiques expliquées plus haut (*ibidem*, p. 621, note 1).

Il est exact que la selle de garrot « est véritablement la selle du méhariste qui veut être maître de son dromadaire » (*ibidem*, p. 621) ; le chameau d'ailleurs, ayant sa puissance dans l'avant-train et son centre de gravité rapproché de ce dernier, il est normal de charger celui-ci pour soulager les médiocres moyens de propulsion de l'animal (cf. *supra*, p. 235). Cauvet l'avait parfaitement reconnu déjà (1925, p. 623) : « Il semble qu'en raison de la prédominance excessive du poids de l'avant-train, de la faiblesse des membres d'arrière, il vaux mieux surcharger un peu le devant pour augmenter la propulsion. C'est le principe adopté pour les chevaux qui courent par les jockeys actuels (1). »

Pour ingénieuse qu'elle soit, l'hypothèse d'une correspondance anatomique entre selle de garot et dromadaire « africain » d'une

(1) Cette dernière phrase est ambiguë puisqu'en portant le poids sur l'avant on soulage une arrière-main forte dans un cas (cheval), faible dans l'autre (chameau). Quoi qu'il en soit, Rodd en 1926 (p. 231-232) répétait l'observation de Cauvet sur les avantages de la surcharge antérieure du chameau en des termes presque identiques : « ... the Tuareg riding saddle has the inestimable merit of binging the weight of the rider over the shoulders of the camel, or in other words over the part where the animal is strongest. The hinder parts of the camel are sloping and can carry no weight ; all the heavy work is done by the forelegs. »

part, selle-bât et dromadaire « arabe » de l'autre, est-elle zoologiquement acceptable ? Il est trop tôt pour pouvoir en décider, faute d'études morphologiques et raciales adéquates.

D'ailleurs il y aura bien des mélanges possibles des deux « races » et CAUVET lui-même doit nous expliquer que si le poitrail doit être utilisé en Égypte et en Nubie c'est parce que les animaux ont du sang « africain » et les reins plongeants et que l'emploi d'une croupière est nécessaire en Afrique pour les chameaux ayant du sang « arabe » et le garrot plongeant... J'ignore si les chameaux de Mauritanie ont du sang « arabe » mais on voit mal une *raḥle*, même avec un garrot aussi « africain » et horizontal que l'on voudra, en mesure de tenir en place sans *asfel* (« corde à queue », ou croupière) (1). D'autre part, les chameaux « africains » portent, en fait, à la fois des selles de garrot et des bâts puisque la « charpente » des divers types de bassours de femmes est un appareil à quatre points d'appui, tout comme la selle orientale (2).

Il serait en tous les cas d'une extrême importance de savoir s'il existe vraiment une race « africaine (3) », d'autant plus que la possibilité d'une persistance du chameau en Afrique du Nord à travers tout le Pléistocène (cf. CHARNOT, 1954) n'est nullement exclue et que, s'il a existé des chameaux en Berbérie pendant toute la préhistoire (4) l'hypothèse d'un centre autonome, africain, de domestication, indépendant du centre arabique, en recevrait quelque appui ; si ce centre avait existé, on comprendrait mieux, sans doute l'existence des deux selles de garrot, dans deux des compartiments sahariens, l'occidental et le central.

*
* *

Le croquis (fig. 57) de la répartition géographique des trois grands types sahariens de montes (*raḥle, térik, térké*) révèle immédiatement un fait important, à savoir que ces trois aires culturelles occupent, en gros, des compartiments méridiens séparés par des

---

(1) Indépendamment du brêlage du bagage, car la fixation du sac de cuir du voyageur (*tassoufra*) sur les reins de sa monture *exige* naturellement le recours à un *asfel*.

(2) Pour CAUVET (1934, p. 4) « la selle arabe semble s'être conservée [au Sahara berbère] sous la forme du *haredj*, bât spécial [selle-bât de femme] qui repose sur le même principe qu'elle » (fig. 17, 19-20). Mais s'agit-il nécessairement d'un emprunt (diffusion) ou seulement d'une nécessité mécanique (convergence) ?

(3) Cf. Th. MONOD, Dromadaire « arabe » et dromadaire « africain », *Bull. Serv. Zootechn. et Epizooties A. O. F.*, II, 4, 1939, p. 39-41.

(4) Pour le Sahara, si l'on s'en tient aux figurations rupestres, il semble bien que le chameau n'apparaisse que tardivement sur celles-ci.

régions à peu près vides et, en tous les cas, où la vie humaine se trouve considérablement raréfiée. J'ai insisté depuis longtemps sur l'existence de ces sortes de « fuseaux » nord-sud polarisant la vie saharienne dans un sens déterminé et en orientant, par exemple, l'économie. Ces « panneaux verticaux » correspondent, en effet, bien entendu, à des zones plus favorables au peuplement et aux circulations humaines mais n'admettent que peu ou pas du tout de relations « transversales », « horizontales », parce qu'elles sont séparées par des régions particulièrement désertiques (1).

Le monde maure et le monde touareg ne se touchent plus guère aujourd'hui que par un point, d'ailleurs sahélien, et le premier n'est pratiquement pas en contact avec le Sud algérien (2) ; les mondes touareg et téda ne se touchent guère qu'au Fezzan.

Les compartiments *vivants* sont donc à la fois des aires d'habitabilité et des axes de circulation, les *morts* sont des « *vides* » plus ou moins poussés de l'œcoumène, hostiles à la vie, même nomade, parfois interdits aux moyens caravaniers traditionnels.

La réalité du « fuseau » et de la polarisation économique qu'elle peut impliquer est illustrée pour celui du Sahara maure par la notion même de rose des vents puisque les mots correspondant à « Nord » et « Sud » et « Sud » ne recouvrent pas celle de points cardinaux astronomiquement définis mais des axes de référence économique et, qui plus est, d'orientation réelle variable suivant la position géographique du sujet (D. Brosset, 1929).

Si le chameau était arrivé d'Asie avec son harnachement oriental, se propageant régulièrement d'Est en Ouest à travers un pays sans tradition chamelière antérieure, ne devrait-on pas s'attendre à voir l'animal, le matériel et le « mode d'emploi » acceptés ensemble toute la surface de l'aire intéressée ? Or ce que l'on constate est tout autre. Un domaine oriental, d'abord, adjacent à l'Asie, n'est qu'un prolongement de celle-ci : il ne saurait être surprenant que le harnachement arabe se trouve largement utilisé à travers le Sahara égyptien, libyen, « soudanais » ou tchadien, avec les parties correspondantes de la steppe sahélienne. Mais déjà dans cette aire africaine « orientale », voici que s'isole un domaine spécial, celui du bât afar-somali, élément localisé et qui suggère très

(1) La Berbérie elle-même semble divisible en compartiments (occidental, central, oriental) ayant conservé à travers l'histoire une certaine originalité (cf. Camps, 1960).

(2) En 1921, Augiéras signale avoir constaté « qu'aucun homme actuellement vivant aux oasis sahariennes n'avait fait le voyage vers le Sud-Ouest assez loin pour atteindre les oasis de Mauritanie » (*La Géogr.*, XXXIX, n° 1, janv. 1923, p. 18).

fortement une origine autonome, indépendante de la selle-bât arabe ; d'ailleurs le bât somali ne sert pas à la monte.

Une aire centrale, ensuite, s'étendant du Nord au Sud de l'Algérie au Niger, est celle de la selle de garrot de type « touareg » dont l'origine géographique est inconnue ; LHOTE (1955, p. 366) se demandait si elle ne serait pas née dans l'Aïr, à une époque d'ailleurs relativement récente puisqu'elle n'apparaît que tardivement dans les figurations rupestres, et le même auteur m'écrivait récemment : « ...je reste convaincu que l'Aïr en fut le centre de diffusion parmi les Touareg. Et il y a tout lieu de penser aussi que ce fut une introduction étrangère et tardive, car le peuplement touareg de l'Aïr s'est effectué tardivement par rapport à celui des autres régions » (*in litt.*, 10-I-1964).

L'aire occidentale, celle d'une *raḥle* maure dont nous avons souligné plus haut tout ce qui la sépare de la *térik*, ne constituerait-elle pas, à son tour, un domaine plus ou moins clos où aurait pu évoluer séparément un type autonome de harnachement ?

Je sais bien qu'il faut se garder de tenir l'état *actuel* des choses pour nécessairement ancien : nous ne savons *rien* de ce qu'étaient les harnachements chameliers sahariens il y a seulement trois siècles, à peu près rien non plus de l'histoire du peuplement. Certains faits d'ailleurs cadrent mal, par exemple, avec l'autonomie possible des deux selles de garrot : peut-on en effet songer qu'à l'époque où un seul monde berbère, celui des Jedala, Sanhadja et Lemtouna, s'étendait de l'Atlantique au Sahara central, à l'intérieur même de ce grand groupe pouvaient venir se juxtaposer deux types très différents de harnachement (1) ?

Cependant, le climat et la physiographie du Sahara occidental paraissant avoir été, il y a 1 500 ou 2 000 ans, sensiblement ce qu'ils sont aujourd'hui, pourquoi le Sahara berbère n'aurait-il pas connu déjà, avec les compartiments méridiens que nous constatons aujourd'hui, la possibilité d'une division en aires régionales capables de connaître des évolutions séparées de certains éléments culturels ?

Malheureusement, en fait, nous voici dans une impasse, faute de documentation historique adéquate. La situation actuelle nous offre trois aires distinctes (2), orientale, centrale, occidentale, caractérisées par des harnachements en apparence *sui generis* et ne sem-

(1) Il n'existe naturellement aucune raison de penser que les invasions des arabes Maʿqil aient, en plein Moyen Age, introduit la *raḥle* au Sahara occidental.

(2) Ou même quatre avec le harnachement afar-somali.

blant pas à première vue pouvoir dériver les unes des autres. Le domaine occidental est aussi celui d'un groupe ethnique, les Maures, mais le central n'est pas exclusivement touareg puisque les Chaamba utilisent la *térik* et l'oriental s'étendant du Tibesti à l'Iran et au Pakistan intéresse, même au Sahara, des groupes divers (Tédas *et* nomades du désert égypto-sudanais).

Le secteur occidental, celui de la *raḥle* est, de tous, le plus homogène : il occupe vraiment un compartiment méridien typique, du Sud marocain au Sahel, du pays tekna au Trarza et au Hodh.

Le secteur central est tout différent : si la *térik* semble bien avant tout une selle touarègue, au point que le centre actuel de sa fabrication est même l'Aïr (et non le Hoggar), celle-ci est largement utilisée dans le Sahara septentrional, par exemple chez les Chaamba, qui ne la fabriquent guère... Il y a là un fait qui mérite quelque attention, car est-il normal de voir une population de nomades chameliers employer un harnachement pour la fabrication duquel elle demeure tributaire d'un autre groupe, distant de plusieurs milliers de kilomètres, et dont elle était séparée jusqu'à une époque toute récente par des territoires traditionnellement hostiles ? Se pourrait-il que l'usage de la *térik* soit chez les Arabes sud-algériens relativement récent ? Mais dans ce cas la selle touarègue y aurait remplacé un autre appareil. S'agissait-il de la selle-bât orientale ? Ou d'un bât type *kteb-ḥwiyye* ? Aucun document historique ne permet, à ma connaissance, d'en décider, mais il paraît *a priori* bien peu vraisemblable que les Chaamba aient appris des Touareg, et donc du Sud, l'emploi du chameau comme monture, à moins, bien entendu, que les Chaamba ne soient des nomades steppiques « saharisés » à une date récente, question que l'on peut se poser (colonel CHEDEVILLE, *in litt.*, 5-VII-1964) car s'il en avait été ainsi on s'expliquerait l'emprunt par eux de la selle touareg.

Le même informateur est revenu depuis (25-VIII-1964) sur la question : « Pourquoi les Châmba n'ont-ils pas d'autre selle que la *térik* ? Je serais tenté de répondre ceci. Ils constituent une tribu relativement récente (500 ans environ) issue d'aventuriers et de hors-la-loi réfugiés autour du Mzab. Ce n'est que vers le XVIe siècle qu'ils se seraient en partie installés dans les régions de Ouargla et d'El Goléa, puis dans les deux grands Ergs et enfin jusqu'aux oasis (Touat, Tidikelt), devenant de grands nomades et des caravaniers. Ils avaient pu rester piétons jusqu'alors comme les autres tribus du Sud algérien, dont ils sont, je crois, les seuls « sahariens », les Touareg mis à part (dont ils ont d'ailleurs en partie pris la place).

Même si ces hypothétiques pré-chameliers n'étaient pas demeurés des « piétons », condition interdite dès que la culture matérielle comporte des bagages (tente, etc.), ils peuvent avoir été cavaliers, au moins dans les steppes subdésertiques. »

La *kantarki* de l'Aïr représente-elle un prototype du groupe *térik-tahyast* ou, au contraire, une simplification secondaire ? S'agit-il de la survivance, ou de la réapparition occasionnelle, d'un type archaïque pré-*térik*, comme le suggère Nicolaisen (1963, p. 84 et 313) ? Pour Lhote, la *kantarki* serait au contraire une copie rustique, appauvrie, simplifiée, bon marché, de la *térik* : « la selle des Iklan de l'Aïr [.....] est une fabrication économique — non artisanale comme l'est la *tarik* — et individuelle. La fabriquent ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir une selle chez l'artisan spécialisé. L'armature, faite de branches, dérive de la *tarik* (*in litt.*, 19-III-1964).

Notons d'abord que même s'il s'agit d'un objet appauvri, et de pauvre, cela n'empêcherait nullement qu'il reproduise un type archaïque : il arrive qu'en temps de famine, des plantes alimentaires oubliées reparaissent...

Pour Lhote, il ne saurait être question d'accepter une dérivation de la *kantarki* à partir de la selle-bât (*in litt.*, 19-III-1964). Je ne suis pas de cet avis et considère, au contraire, que la charpente de la *kantarki* est *stricto sensu* et même si celle-ci ne repose que sur le garrot, celle d'une selle-bât. Que l'on rapproche en effet des deux fourches avant et arrière d'une selle-bât asiatique ou téda, en raccourcissant assez les traverses jusqu'à pouvoir installer l'appareil sur deux points d'appui (au lieu de quatre) et de le placer sur le garrot, en avant de la bosse : on aura une selle de garrot, grossière sans doute, mais dont on peut imaginer la transformation en *térik*. Si la *kantarki* était bien une « espèce relicte », témoin attardé d'une période pré-*térik*, le fait que *kantarki* actuelle comme fabrication des vraies *térik* paraissent essentiellement localisées à l'Aïr pourrait n'être pas sans signification historique.

On se souviendra aussi que des selles-bâts manifestes, dans des peintures rupestres du Tibesti, peuvent avoir des pommeaux subcruciformes (d'Alverny, 1950, p. 263, fig. 48/C et 56) (fig. 53). Si la *térik* dérivait de la *terké*, le pommeau *cylindrique* de la première s'expliquerait mieux. La selle-bât a un pommeau et un troussequin auquel on peut accrocher des objets : on en accroche *aussi* au troussequin de la *térik*.

Quant à la similitude entre les mots *térik* et *terké*, notée déjà par Chapelle (1957, p. 251, note 19), elle est évidemment remar-

quable (1), puisque l'origine de la racine demeure inconnue. Il serait intéressant d'explorer, à ce point de vue, le lexique des langues couchitiques ; M. le prof. B. W. ANDRZEJEWSKI, consulté, m'écrit (*in litt.*, 27-IV-1964) que ni en Somali, ni en Galla, ni en Beja — les trois groupes principaux de Couchites chameliers — le mot « selle » ne se rapporte à une racine T R K, car il s'agit, respectivement, de *kōre*, *kōra* et *kōr*. Le colonel CHEDEVILLE (*in litt.*, 5-VII-1964) me signale l'afar *kōri*, qui désigne la selle de cheval : « mais les rares Afar qui utilisent le bât-selle yéménite (*qātab*) lui appliquent le même nom. »

Rappelons ici que CAUVET (1925, p. 562) avait déjà fait remarquer que le « bât à arcades conjuguées », c'est-à-dire le bât comportant une arcade double de garrot (le *kteb* saharien), pourrait être « une amélioration » du « bât à arcades séparées », c'est-à-dire de la selle-bât orientale.

Quoi qu'il en soit, à l'appui de mon hypothèse touchant une relation possible entre selle de garrot « centrale » et selle-bât, on peut citer un cas intéressant et tout à fait récent. Des artisans marocains fabriquent actuellement des tabourets (ou des plateaux sur pieds) ayant soit la forme de selles-bâts (fig. 25-26), soit celle d'une *térik* montée sur deux fourches (fig. 24), soit même celle d'une selle-bât avec le pommeau antérieur cruciforme (fig. 25) (2).

Bien qu'il s'agisse d'objets de fantaisie, il n'est peut-être pas sans intérêt de voir des artisans totalement étrangers, du moins on peut le penser, aux traditions techniques chamelières, retrouver spontanément de semblables intermédiaires entre une selle-bât et une selle de garrot.

Enfin, il faut attirer l'attention sur les selles-bâts, de chameaux ou d'ânes, *à panneaux* et par conséquent possédant déjà certains au moins des caractères de la selle de garrot. L'on comparera utilement les fig. 25-26 d'une part et 54-56 d'autre part puisque dans les deux cas la selle-bât à arcades séparées a ces dernières réunies par *deux panneaux* étroits et *deux baguettes* : la parenté de ces objets est évidente, comme aussi la tendance manifestée à un passage du bât à la selle (cf. *supra*, p. 238).

(1) « Les mots *terké* et *tarik* sont évidemment bien semblables. On pourrait les soupçonner d'être des formes féminines de même racine que *araku*, *aruki*, *élaki*, ce qui n'implique évidemment pas nécessairement que ces formes de selles dérivent des types de bâts en question » (colonel CHEDEVILLE, *in litt.*, 5-VII-1964).

(2) Je remercie M. R. GUITAT d'avoir bien voulu attirer mon attention sur ces curieux objets, que vendent des commerçants marocains de Dakar, et en exécuter pour moi des photographies,

Toutefois, il est essentiel de noter que ni la *kantarki*, ni les selles-bâts (fig. 54-56) ne présentent de bandes, attribut nécessaire de la selle de garrot (et que possède, chose curieuse, l'objet de fantaisie fig. 24). Aussi sera-t-on amené à penser que si la selle de garrot dérive de la selle-bât, c'est peut-être à un autre appareil, le *kteb*, que le principe de la bande aura été emprunté. S'il en était ainsi, la selle de garrot serait finalement le produit d'une évolution « hybride » ayant emprunté des éléments aux deux types fondamentaux de bâts, à arcades séparées (la mutation arcades séparées-arcades conjuguées et la tendance à l'aplatissement en siège de barres devenant des panneaux) et à arcades conjuguées (le principe de la bande, solidarisant les arcades par une surface portante et non pas seulement par des traverses ou des baguettes, et par conséquent transférant des quatre « bras » des arcades aux deux bandes le rôle de point d'appui sur l'animal.

Géographiquement, le contact selle-bât téda et *térik* touareg s'explique aisément. On peut d'ailleurs rappeler que des spécialistes, tout en évoquant la possibilité d'influences occidentales (Ibérie ?) sur la naissance de l'alphabet libyque, font *également* état des rapports de ce dernier avec les écritures sud-arabiques (Camps, 1960, p. 269 et 272).

Savons-nous en fait si Gétules et Garamantes n'avaient pas atteint le Sahara « berbère » par l'Est, voire le Sud-Est ? Camps (1960, *passim*, p. ex. fig. 17) les classe parmi les populations ayant exercé sur la Berbérie non désertique une influence « africaine » ou « saharo-africaine ».

* * *

Les trois grands groupes sahariens de harnachements sont-ils autonomes ou non ? Il semble que jusqu'ici, les auteurs aient, en général — et on le comprend très bien (1) — tenu la selle touareg pour radicalement séparée de la selle-bât mais par contre apparentée à la *rahle*. C'est ainsi, par exemple, que Demougeot pouvait écrire en 1960 (p. 213) : « Ces deux sortes de selles [selle-bât et selle de garrot] semblent s'être différenciées sous l'action de techniques locales plutôt que par suite d'influences successives. La selle de garrot, maure ou berbère, atteste-t-elle une domestication très

(1) A la fois, parce que rien, à première vue, ne semble rapprocher *térik* et *terké* et parce que la selle maure est demeurée peu connue (et souvent confondue avec la *tahyast*).

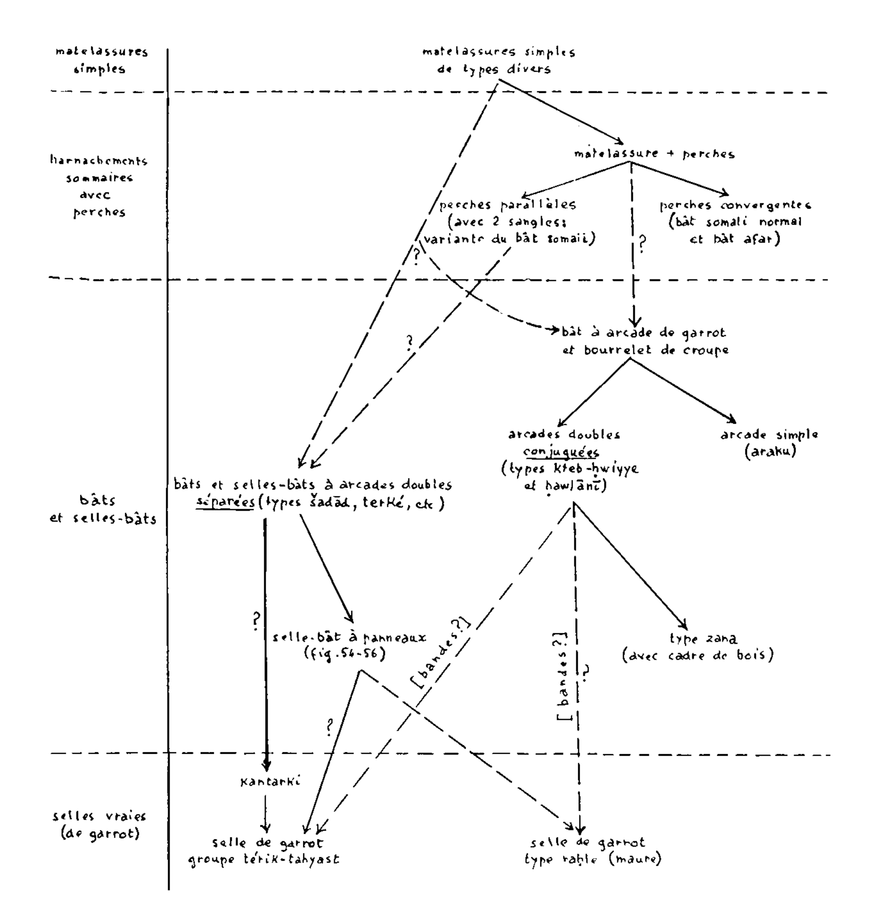
ancienne du chameau, « aboutissement d'une longue et tâtonnante civilisation africaine » [CAUVET] et la selle dorsale, égyptienne ou arabe, appartient-elle à une autre aire de civilisation ? »

Je serais personnellement, au contraire, porté à penser :

1° que le domaine téda a pu voir, tout en utilisant une selle-bât dont l'arcade antérieure a pu prendre une importance croissante, le passage à la monte au pied (avec caveçon) ;

2° que la *kantarki* est une « mutation » de la selle-bât téda et qu'à partir de ce type archaïque de selle de garot a pu se développer la selle touareg avec ses diverses « sous-espèces » ;

3° que la *tahyast* appartient fondamentalement (construction, monte) au cycle des selles de garrot « centrales », mais qu'il est impossible de déterminer si elle a évolué parallèlement à la *térik*



ou s'inscrit dans la lignée de cette dernière (1), comme aussi dans quelle mesure son aire de distribution l'a mise ou non en contact avec la *raḥle* ;

4° que la *raḥle* maure apparaît comme un type autonome, lié au Sahara occidental et sans relations génétiques avec le groupe adjacent *térik-tahyast* ;

5° que le harnachement afar-somali constitue, lui aussi, une tradition indépendante.

Si l'on envisage le problème de façon plus large encore, en couvrant cette fois l'ensemble des harnachements chameliers afro-asiatiques (selles, selles-bâts et bâts de charge), à partir des bourrelets ou matelassures de types divers qui ont probablement constitué les premiers harnachements utilisés (les « Polstersattel » ou « cushioned saddles » de Dostal, 1958, p. 4-6, fig. 1-2 et 11, fig. 8-9 ; 1959, p. 16-18, fig. 1-3) on peut imaginer, bien entendu. les dérivations ci-dessus (voir tableau).

Ces indications ne sont données, bien entendu, qu'à titre d'hypothèses. Le problème, en tous les cas, est posé. Il reste à... le résoudre.

APPENDICE

A. — Classification générale sommaire des selles, selles-bâts et bâts de dromadaire.

I. **Bâts ou dispositifs divers pouvant en tenir lieu.**

a) *Sans arcades, simples matelassures.*

1. Deux sacs de peau bourrés (de paille, de crottes de chèvres, etc. ; *dhabiyye* de grain, etc.) (maure : *tarafat*, pl. *tirāften*, tam : *amaytal*, pl. *imaytālen*).

2. Quatre bottes de paille disposées par paires (maure : *tekrīr*, pl. *tkārīr*).

3. Bourrelet continu encerclant la bosse (S. alg., Tunisie, Libye : *ḥadeje*).

4. Matelassure de nattes (caparaçon) (Afar : *dandāni*, nattes rigides en feuilles de palmier doum ; Somalis : nattes de paille ou d'écorce (« harnachement réduit » de Tidone).

(1) Et dans ce cas, évidemment, l'ayant historiquement précédée.

b) *Avec arcade simple de garrot et matelassure de croupe.*

5. *araku* touareg de l'Aïr (fig. 7) (1).

c) *Avec arcades conjuguées, de garrot et bourrelet de croupe.*

6. *ḥwiyye*, pl. *ḥwāyā* (fig. 1-3) (2).
7. *al-ḥawlani* sud-arabique (fig. 9).
8. *zana* sud-arabique.

d) *Avec arcades parallèles séparées (garrot + reins).*

9. Bât rigide encadrant la bosse (passe à 11/13 par de nombreux intermédiaires) (fig. 4, 16/5-6, 17, 18/*e*, 19-20).

10. Arcades en matériaux demi-souples noyés dans une matelassure : bât yéménite (*kātab*, *qātab*).

e) *Arcades convergentes réunies deux à deux par leur extrémité inférieure* (3).

11. Bât somali, à perches plates (lattes) reposant directement sur la matelassure (fig. 41-45).

12. Bât afar (*ɛanābo*) prenant appui sur le haut des flancs de part et d'autre de la bosse, par l'intermédiaire d'un coussin cylindrique ; perches cylindriques.

II. Selles-bâts (« selle » asiatique).

13. *šadad* arabe (fig. 10), *terké* téda-daza (fig. 11-16/1-4), etc. ; nombreux modèles, certains à deux places :

(1) On peut rapprocher de l'*araku* un type particulier de bât d'âne observé chez les Ioullemmeden (LHOTE, 1947, p. 134, fig. 51), à bandes longues, et bien que l'arcade n'y soit représentée que par un lien de peau.

(2) En réalité, *sensu stricto*, le mot *ḥwiyye* désigne le bourrelet de croupe (tam. : *tihekām*), l'arcade étant le *kteb*, pl. *ketbān*, tam. : *élaki*, pl. *ilekān*. A y regarder de près les *ketbān* des arcades conjuguées présentent de nombreuses variétés. On peut avoir, par exemple, des arcades massives, d'une seule pièce, dorsalement arrondies (fig. 1-2) ou composées, dorsalement anguleuses (fig. 3 et EUTING, 1906, fig. du *haḍājeh*) ; les arcades peuvent être réunies par des chevilles qui les traversent (fig. 1-2) ou par des bâtons qui leur sont extérieurement fixés (fig. 3 ; EUTING, 1909, fig. du *haḍājeh*), etc. R. GUITAT m'a remis la photographie d'un bât de Nefta, Tunisie, dont les deux arcades du *kteb* sont réunies par une pièce longitudinale unique de chaque côté ; les deux moitiés de chaque *kteb* sont réunies par une cheville transversale. Notons enfin qu'il peut exister au Sahara occidental des bâts avec 2 *ketban* sur une même *ḥwiyye*, ce qui est évidemment très exceptionnel (Manuel MULERO CLEMENTE, Los territorios espanoles del Sahara y sus grupos nomadas, 1945, fig. XIII-XIV (« *jahuiet quetbain* ») et Julio CARO BAROJA, Estudios saharianos, 1955, fig. 166 (haut), p. 255).

(3) Le bât d'âne saharien ordinaire où les 2 arcades sont obtenues à partir de 2 bâtons arqués (fig. 5-6) pourrait se placer ici.

a) types « normaux », à 4 traverses croisées, plus ou moins aplaties (fig. 10) ;
b) *terké* à 4 traverses non croisées, cylindriques (fig. 11-16/1-4) ;
c) selle-bât nilotique à 2 panneaux + 2 baguettes (fig. 54-55) ;
d) selle-bât (d'âne) à 2 panneaux (fig. 56).

III. Selles proprement dites, de garrot (selle africaine).

a) *Type « central »*.

14. *kantarki*, modèle rustique (fourches et traverses (fig. 21-23)).
15. A pommeau en croix (*térik*) (fig. 27, 34) :
a) *tekokeyt*,
b) *tamzak*,
c) *bertekes*, etc.
d) etc.
16. A pommeau en palette (*tahyast*, *berbušiyye*, *kuntiyye*, etc.) (fig. 32-33, 35).

b) *Type « occidental »*.

17. *raḥle* maure (fig. 36-40).

B. — Classification sommaire des montes.

I. Monte au bâton.

a) sur un bourrelet de croupe : Oman ;
b) sur selle-bât : Arabie, Égypte, etc. ;
c) sur selle de garrot : Mauritanie.

II. Monte au pied et à la rêne.

a) sur selle de garrot : pays touareg, bérabiche, kounta, chaamba, etc. ;
b) sur selle-bât : Tédas, etc.

C. — Classification sommaire des types de contention céphalique.

I. Sans anneau ni cheville de nez.

1. Licou avec têtière et muserolle (Égypte, Arabie) [1].
2. Licou avec têtière et caveçon, rêne simple (Téda-Touareg) (fig. 11, 28-29).
3. Corde à bouche (mâchoire inférieure) [2].

II. Avec anneau de nez.

1. Licou avec têtière et caveçon, rêne double (Touareg) (fig. 27).
2. Pas de licou, rêne simple (Maures, surtout) (fig. 30, 36).

III. Avec cheville (interne) de nez [3].

1. Cheville en forme de bouton de faux-col (Indes : Cauvet, 1925, I, p. 370-371).
2. Cheville en forme d'olive (Yémen : Chedeville, *in litt.*, 12-IV-1964).

ADDENDUM

A la suite d'un récent voyage (déc. 1966-janv. 1967) dans le Nord-Est tchadien, au cours duquel, après vingt-six ans de *raḥle*, je suis remonté sur une selle-bât, je désire formuler les remarques suivantes :

1. A propos de la fig. 11 : les selles-bâts que j'ai vues dans l'Ennedi avaient leur sangle fixée (à droite) et nouée (à gauche) à la barre *supérieure*.

(1) Somali (chameaux de bât) : licou (avec têtière et muserolle) et, facultativement (chameaux rétifs), nasarde (lèvre supérieure) ; dans ce dernier cas : longe double.

(2) Très nombreuses régions (Afar compris).

(3) Dans ce cas la rêne part du fond, perforé, de la narine, à l'intérieur de laquelle se trouve la pièce de bois. Cauvet a insisté (1925, I, p. 371) sur le caractère particulier de ce mode de percement du naseau et de fixation de la corde à nez : « Il est permis de se demander, ajoute-t-il, si l'asservissement [sic] du chameau ne s'est pas produit dans l'Inde, indépendamment des autres nations, Arabes, Berbères africains, qui emploient l'anneau dans le nez. »

2. Si le troussequin est toujours plus ou moins incliné vers l'arrière (mais toutefois sans qu'on puisse cesser de s'en servir pour l'accrochage des sacoches à guerbas) (fig. 11-16), il existe dans l'Ennedi (chez les méharistes militaires mais *également* chez des civils) une variété (peut-être d'apparition récente ?) où le troussequin est devenu une sorte d'appendice caudal couché, horizontal, décoré de clinquant découpé (fig. 58), et dont l'orientation s'oppose à toute utilisation pratique : avec une selle-bât de ce modèle « hypertélique » et, à mon avis, « dystélique », ni la boucle postérieure du *mala-mala*, ni celle de la guerba ne peuvent s'y voir fixées et il va falloir, dépassant le plan sagittal, aller chercher pour elles un point d'accrochage sur la partie dépassante, d'ailleurs bien courte, d'une des chevilles transversales (ou des deux à la fois) : exemple remarquable d'un « perfectionnement » imposé par une mode étrange en conflit direct avec la commodité technique.

3. Ce que je viens de voir, et d'expérimenter, dans le NE du Tchad m'oblige à revenir brièvement sur la « monte au pied » du domaine téda-daza. Je crains un peu, en effet, d'avoir, plus haut, donné l'impression d'une identité peut-être excessive entre la monte touarègue et la monte tchadienne, bien que l'une et l'autre ignorent le bâton et utilisent d'autres modes de stimulation (p. ex. cravache). A certains égards, il était sans doute exagéré de tenir la monte tchadienne comme « étroitement apparentée » à celle des Touareg, si l'on entend que la position et le rôle des jambes et pieds sont dans l'un ou l'autre cas identiques. En réalité, le méhariste tchadien se trouve si haut perché, à la fois par la situation topographique que lui impose sa selle-bât et l'étonnante accumulation de peaux, tissus, tapis et couvertures dont il tient à couronner un édifice d'altitude déjà respectable, que ses pieds ne pourront pas atteindre la base de la courbe montante du cou : toute une série de positions des jambes lui sont possibles, y compris la « latérale » (une jambe plus ou moins allongée, l'autre plus ou moins repliée et « accrochée » à la précédente), qui est celle du méhariste maure en général. Et si, comme je l'ai dit, la selle-bât « tend à porter l'homme suffisamment en avant pour lui permettre de prendre appui du pied sur le cou », le mouvement n'atteindra pas, toutefois, le stade touareg.

4. Il est un peu simple d'opposer, comme je l'ai fait, les mises en selle par « enjambement » (domaines touareg et oriental) et par « bascule » (domaine maure) ; ici, encore une différence est à marquer entre *térik* et *terké*. Avec la première, il s'agit bien d'un enjam-

bement typique ; avec la seconde et peut-être spécialement avec le *terké* « à la mode », à troussequin horizontal et laissant l'espace dorsal postérieur libre en tous les cas, ce que j'ai vu, c'est, plutôt qu'un enjambement simple et direct, devenu difficile par la hauteur du niveau à atteindre, un mouvement complexe, se composant d'un bond vertical associé à un déplacement en arc de cercle (90°) auquel le pommeau, tenu des deux mains, servira de pivot. Comme il n'y a pas de moyen de ralentir la brusque levée de l'animal (comme cela existe chez les Maures) il faut faire particulièrement vite et se trouver en pleine rotation, et si possible déjà dans le plan sagittal, quand la monture amorce son « dépliage ». On n'oubliera pas, enfin, que la nature du dressage est ici un facteur important et que le chameau touareg est plus docile et plus patient lors de la mise en place de son « passager ».

BIBLIOGRAPHIE

1959. Alimen, M. H. et Chavaillon J. — Hadjret el Kteba : station rupestre cameline de la Saoura (Sahara nord-oriental), *Bull. Soc. Préhist. Fr.*, LVI, 1959, n°s 7-8, p. 441-447, III pl.

1950. Alverny, François d'. — Vestiges d'art rupestre au Tibesti oriental, *Journ. Soc. Africanistes*, XX, 1950, fasc. II, p. 239-272, 68 fig., 18 pl.

1929. Brosset, Diego. — La rose des vents chez les nomades sahariens, *Bull. Com. Et. Hist. Scient. Afr. Occ. Fr.*, XI, 1928 [1929], n° 4, p. 666-684, 6 fig.

1960. Camps, Gabriel. — Aux origines de la Berbérie. Massinissa ou les débuts de l'histoire, *Libya*, Archéol. Epigr., *Alger*, VIII, 1re sem., 1960, 320 p., 33 fig.

1946. Capot-Rey, R. — Géographie de la circulation sur les continents, *Paris*, 1946, 296 p., 6 fig., XXXII pl.

1953. Capot-Rey, R. — Recherches géographiques sur les confins algéro-libyens, *Trav. Inst. Rech. Sahar.*, X, 2e sem., 1953, p. 33-73, XVII pl.

1961. Capot-Rey, R. — Borkou et Ounianga. Étude de géographie régionale, *Mém. Inst. Rech. Sahar.*, n° 5, 1961, 182 p., 40 fig., X pl.

1925. Cauvet, G. — Le chameau, *Paris*, 1925, 784 p., LXXXII pl.

1934. Cauvet, G. — Le harnachement du méhari ou dromadaire de selle, *Errihala*, 3e année, mai 1934, t. à p., 6 p., 1 pl.

1948. Cauvet, G. — La Rahla, selle du dromadaire d'Afrique, *Vert et Rouge, Revue de la Légion Étrangère*, 4e année, 1948, n° 18, p. 32, 2 phot. n. n.

1957. Chapelle, Jean. — Nomades noirs du Sahara, *Paris*, 1957, 449 p., 11 fig., 12 phot. noir, 2 phot. coul., 9 cartes et croquis, 1 carte h. t.

1954. Charnot, Yolande. — De l'évolution des Camélidés ; apparition du dromadaire au Maroc. *Bull. Soc. Sc. Nat. Phys. Maroc*, XXXIII, 4e trim. 1953 [1954], p. 207-230, 1 fig., pl. III. — « Le dromadaire n'a fort probablement pas quitté le Maghreb depuis son apparition au Paléolithique » (p. 228).
1960. Charnot, Yolande. — Répercussions de la déshydratation sur la biochimie et l'endocrinologie du dromadaire. *Trav. Inst. Scient. Chérifien*, série Zool. no 20, 1960, xii + 168 p., XII tabl., IX pl. — Le dromadaire « semble bien avoir comme ancêtre direct le *Camelus thomasi*, espèce africaine du Paléolithique ».
1925. Cox, Percy. — Some excursions in Oman, *The Geogr. Journ.*, LXVI, no 3, sept. 1925, p. 193-227, 10 phot., 1 carte h. t.
1960. Demougeot, Émilienne. — Le Chameau et l'Afrique du Nord romaine, *Ann. Econ. Soc.*, no 2, mars-avril 1960, p. 209-247, 4 fig., 1 carte, IV pl.
1958. Dostal, Walter. — Zur Frage der Entwicklung des Beduinentums, *Arch. Für Völkerkunde*, XIII, 1958, p. 1-14, 21 fig.
1959. Dostal, Walter. — The evolution of bedouin life, *Studi semitici*, *Roma*, 2, 1959, p. 11-43, 5 fig.
1960. Dostal, Walter. — Das arabische Beduinentum [couv. : Die Beduinen], *Mus. für Völkerkunde*, *Wien*, s. d. [1960], 14 p. n. n., 4 pl. phot. n. n.
1906. Euting, Julius. — Der Kamels-Sattel bei den Beduinen, p. 393-398, 28 fig. *in* : Orientalische Studien Theodor Nöldeke zum Siebzigsten Geburtstag (2 Marz 1906) gewidmet..., vol. I, *Gieszen*, 1906.
1930. Foley, M. — Mœurs et médecine des Touareg de l'Ahaggar, *Alger*, 1930, 123 p., 10 fig., XXXIX pl.
1955. Fraguier, G. de. — Cheval et chameau, *Bull. Liaison Sahar.*, *Alger*, no 19, janvier 1955, p. 70-72.
1959. Gast, Marceau et Bovis, Marcel. — Touareg Ahaggar *in* : Collections ethnographiques, Musée du Bardo, Alger, no 1, 1959, 5 p. n. n. + LXXVI pl. avec légendes + 6 p. n. n.
1948. Haudricourt, André G. — Contribution à la géographie et à l'ethnologie de la voiture, *Rev. Géogr. Hum. Ethno.*, *Paris*, I, no 1, janv.-mars 1948, p. 62-64, 14 fig.
1952. Huard, Paul. — Gravures, peintures et inscriptions rupestres du Kaouar, de l'Aïr et de l'Adrar des Iforas, *Bull. Inst. Fr. Afr. Noire*, XIV, no 4, oct. 1952, p. 1268-1340, 1 carte, XXV pl.
1953. Huard, Paul. — Gravures et peintures rupestres du Borkou, *Bull. Inst. Ét. centrafricaines*, n. s., no 6, 1953, p. 149-160, X pl.
1957. Huard, Paul. — Nouvelles gravures rupestres du Djado, de l'Afafi et du Tibesti, *Bull. Inst. Fr. Afr. Noire*, XIX, série B, nos 1-2, 1957, p. 184-223, 16 fig.
1960. Huard, Paul. — Contribution à l'étude du cheval, du fer et du chameau au Sahara oriental, *Bull. Inst. Fr. Afr. Noire*, XXII, série B, nos 1-2, janv.-avr. 1960, p. 134-178, 9 fig.
1909. Jean, C. — Les Touareg du Sud-Est, l'Aïr, *Paris*, 1909, 361 p., XXXI pl., 4 cartes.
1958. Kauffmann, Hubert. — Reiten durch Iforas, *München*, 1958, 152 p., 42 photos, 22 fig., 3 cartes.
1951. Keimer, L. — Notes prises chez les Bišarīn et les Nubiens d'Assouan, *Bull. Inst. Égypte*, XXXII, 1949-1950 [1951], p. 49-101, 27 fig.

1953. LE BORGNE, capitaine. — Vocabulaire technique du chameau en Mauritanie (dialecte hassanya), *Bull. Inst. Fr. Afr. Noire*, XV, nº 1, janv. 1953, p. 292-380.

1950. LE CŒUR, Charles. — Dictionnaire ethnographique téda, *Mém. Inst. Fr. Afr. Noire*, nº 9, 1950, 213 p., fig., 1 carte h. t., XXXVII pl.

1947. LHOTE, Henri. — Comment campent les Touaregs, *Paris*, 1947, 163 p., 51 fig., 97 phot. h. t.

1951. LHOTE, Henri. — Nouvelle contribution à l'étude des gravures et peintures rupestres du Sahara central, *Riv. Sc. Preist.*, VI, nºs 1-2, 1951, p. 33-48, 1 fig., 3 pl.

1953. LHOTE, Henri. — Le cheval et le chameau dans les peintures et gravures rupestres du Sahara, *Bull. Inst. Fr. Afr. Noire*, XV, nº 3, juillet 1953, p. 1138-1228, 20 fig.

1954. LHOTE, Henri. — Gravures et peintures rupestres de Ouhet (Téfedest septentrional) *Trav. Inst. Rech. Sahar.*, XI, 1954, p. 129-137, 6 fig.

1955. LHOTE, Henri, — Les Touaregs du Hoggar, 2e éd., 1955, 467 p., 58 fig., V cartes, XVI pl.

1960. LHOTE, Henri. — Nouvelle contribution à l'étude des gravures et peintures rupestres du Sahara central. La station du Tit (Ahaggar), *Journ. Soc. Africanistes*, XXIX, fasc. II, 1959 [1960], p. 147-192, XXVIII fig., pl. I.

1932. MONOD, Théodore. — L'Adrar Ahnet. Contribution à l'étude archéologique d'un district saharien, *Trav. et Mém. Inst. Ethnol.*, XIX, 1932, 201 p., 103 fig., 3 pl., 3 cartes h. t.

1938. MONOD, Théodore. — Gravures, peintures et inscriptions rupestres *in* : Contribution à l'étude du Sahara occidental, *Publ. Con. Ét. Hist. Scient. Afr. occ. fr.*, série A, nº 7, 1938, 157 p., 97 fig., VII pl.

1952. MONOD, Théodore. — Pour une analyse géographique du harnachement méhariste, *Bull. Liaison Sahar.*, nº 9, mai 1952, p. 3-4.

1952. MONTEIL, Vincent. — Essai sur le chameau au Sahara occidental, *Études mauritaniennes, Saint-Louis du Sénégal*, nº 2, 1952, 134 p., fig., VII pl.

1928. MUSIL, Aloïs. — The Manners and Customs of the Rwala Bedouins, *Amer. Geogr. Soc. Orient. Explor. and Stud.* nº 6, 1928, XIV + 712 p., 53 fig., 1 front.

1963. NICOLAISEN, Johannes. — Ecology and Culture of the Pastoral Tuareg, *The Nat. Mus. Copenhagen*, 1963, 548 p., 298 fig.

1950. NICOLAS, Francis. — Tamesna, Les Ioullemmeden de l'Est ou Touareg « Kel Dinnik », cercle de Ta'âwa — Colonie du Niger, *Paris*, 1950, III + 279 p., 50 fig., XI pl.

1935. PASSEMARD, E. et H. DE SAINT-FLORIS. — Les peintures rupestres de l'Ennedi, *Journ. Soc. Africanistes*, V, fasc. 1, 1935, p. 97-112, fig. 16-19, pl. VII-XXI.

1953. PAUPHILET, Didier. — Les Daouda, p. 115-132, 3 fig. *in* : Mission au Fezzân (1949), *Inst. Hautes Ét. Tunis, Publ. Scient.*, I, 1953.

— PUIGAUDEAU, Odette DU. — Harnachement du chameau, ms., 15 p., 49 fig. (chapitre d'un ouvrage d'ensemble à paraître sur l'ethnographie maure).

1882. REVOIL, Georges. — La Vallée du Darror : Voyage aux pays çomalis, *Paris*, 1882, XIII + 388 p., fig., photos, carte h. t.

1926. RODD, Francis Rennell. — People of the veil, *London*, 1926, XVI + 504 p., 50 + 1 pl., 6 cartes, 5 tabl.

1944. Staffe, Adolf. — Die Akklimatisation von Haustieren in den afrikanischen Tropen, *Kolonial-wissenschaftl. Forsch.*, *Berlin*, Bd. 4, 1944, xvi + 243 p., 26 pl. [123 fig.]. — Le chameau serait entré en Afrique par la région érythréenne.

1959. Thesiger, Wilfred. — Arabian sands, *London*, 1959, 326 p., 68 phot., front., 8 cartes texte, 1 carte h. t.

1932. Thomas, Bertram. — Arabia Felix : accross the Empty Quarter of Arabia, *London*, 1932, xxix + 397 p., 22 fig., 59 phot., 3 cartes.

1951. Tidone, M. — Notes sur le harnachement du chameau chez les Somalis, ms., fig.

1951 *a*. Tidone, M. — Notes sur quelques particularités du mode de harnachement chamelier Issa en Côte française des Somalis, ms., fig.

1951. Walz, Reinhard. — Zum Problem des Zeitpunkts der Domestikation der altweltichen Cameliden, *Zeitsch. Dtsch. Morgenländ. Ges.*, 101 (N. F. 26), 1951, p. 29-51.

1956. Walz, Reinhard. — Beiträge zur ältesten Geschichte der altweltlichen Cameliden unter besonderer Berücksichtigung des Problems des Domestikations-punktes, *Actes IVe Congr. Internat. Sc. Anthropol. Ethnol. Vienne* 1952, III, 1956, p. 190-204.

1938. Winkler, Hans A. — Rock-drawings of Southern Upper Egypt. I, I, 1938, viii + 44 p., XLI pl., 1 carte.

1955. Wissmann, Hermann von (collab. H. Poech, G. Smolla and F. Kussmaul). — On the Role of Nature and Man in Changing the Face of the Dry Belt of Asia, preprint, 1955, 55 p., 6 fig., — *idem*, *in* : Man's Role *in* Changing the Face of the Earth, William L. Thomas, Jr., ed., *Chicago*, 1956, p. 278-303, fig. 84-89.

1957. Wissman, Hermann von. — Ursprungsherde und Ausbreitungswege von Pflanzen- und Tierzucht und ihre Abhängigkeit von der Klimageschichte, *Erdkunde*, XI, 1957, Lfg. 2, p. 81-94, fig. 1 et Lfg. 3, p. 175-193, fig. 2-4.

1958. Wissman, Hermann von, « Badw ». — II, Histoire des origines du nomadisme et ses aspects géographiques. C. Le nomadisme bédouin en Arabie. D. L'apparition du nomadisme chamelier en Afrique du Nord, *Encycl. de l'Islam*, nouv. éd., I, livr. 14, 1958, p. 906-916.

1952-53. Zöhrer Ludwig G. A. — Les populations du Sahara antérieures à l'apparition du chameau, *Bull. Soc. Neuchât. Géogr.* LI, fasc. 4, 1952-53, p. 3-133, 144 fig.

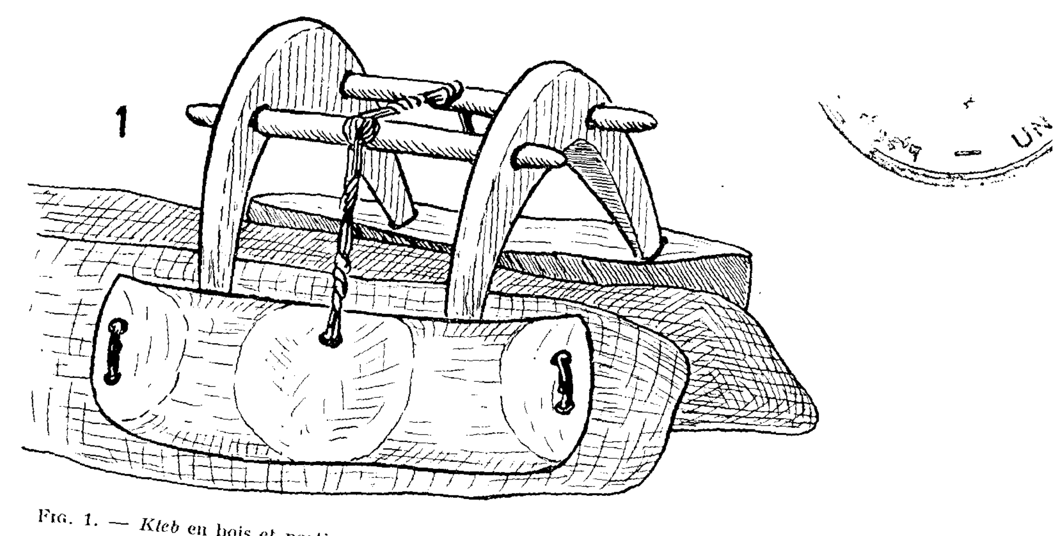


Fig. 1. — *Kleb* en bois et partie antérieure de son *ḥwiyye*, Adrar, Mauritanie.

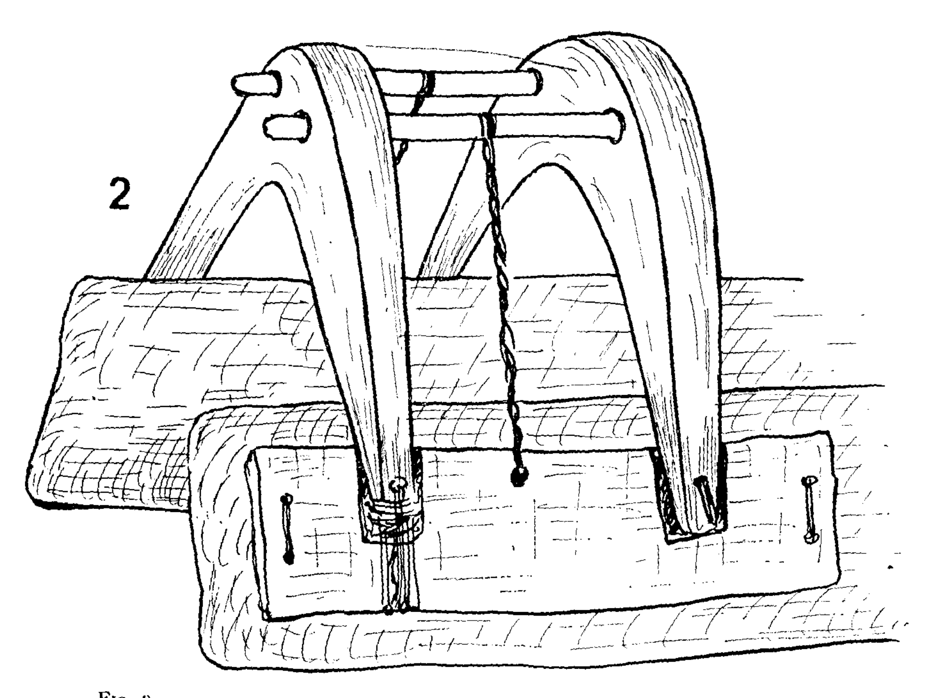


Fig. 2. — *Kleb* en bois partie antérieure de son *ḥwiyye*, Adrar, Mauritanie (IFAN, n° 49-4-34).

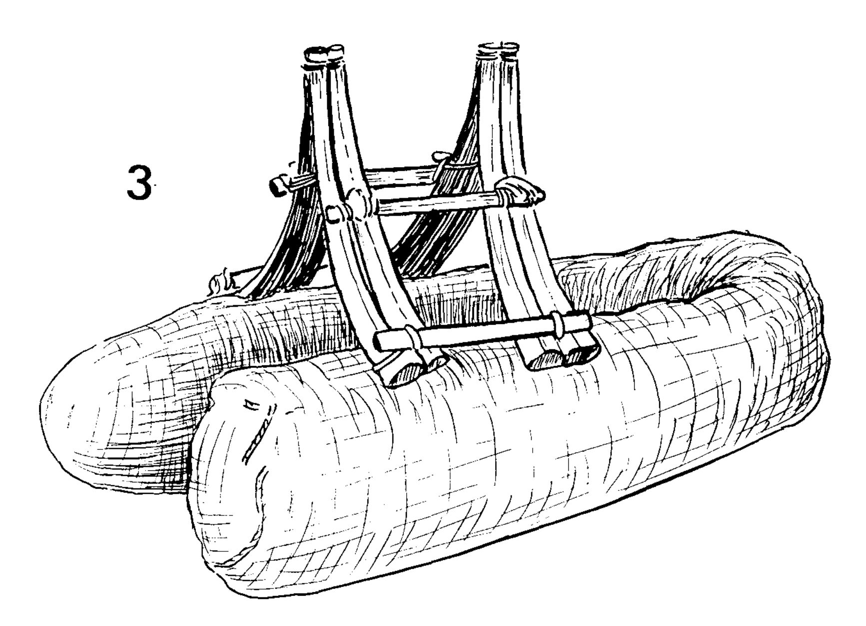


FIG. 3. — Bât « *élaki* » de l'*Aïr* ; l'arcade double est en base de rachis de dattier (d'après photo NICOLAISEN, 1963, fig. 55).

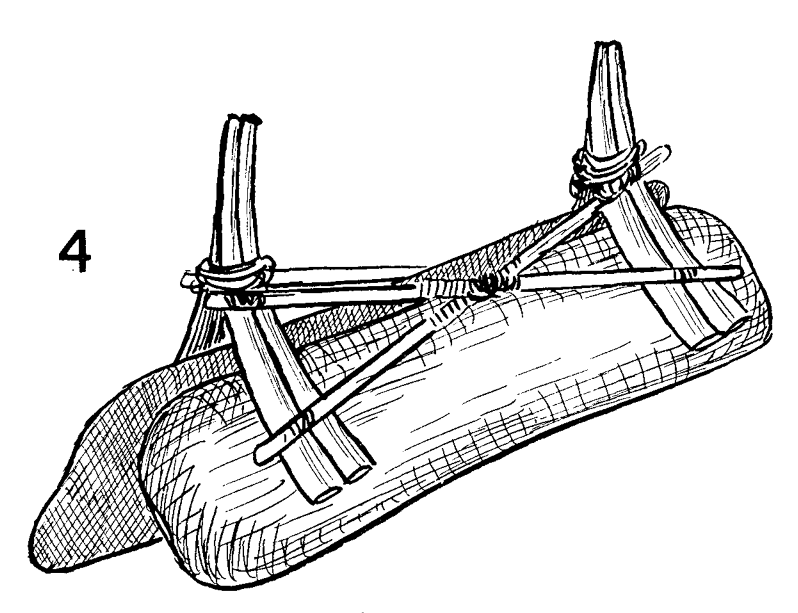


FIG. 4. — Bât « *tebeyert* » du Tassili ; arcades en base de rachis de dattier (d'après photo NICOLAISEN, 1963, fig. 57).

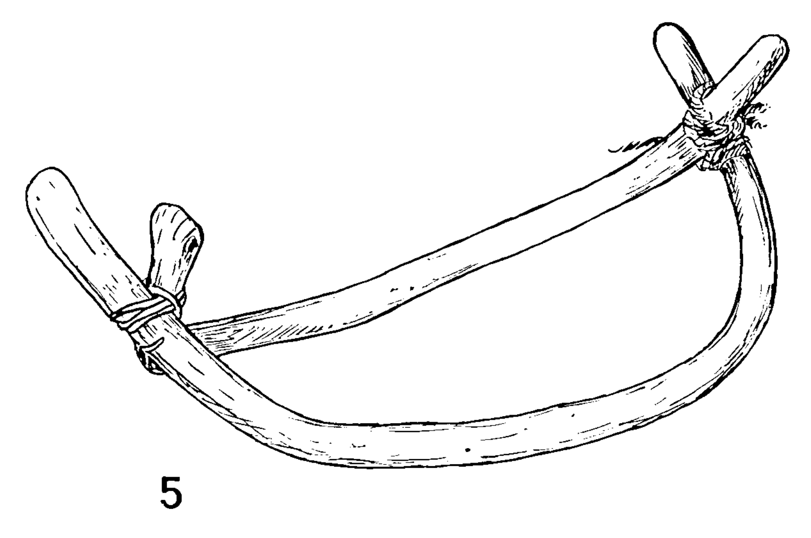


FIG. 5. — Bât d'âne, Mauritanie, IFAN, n° M. 49-4-36.

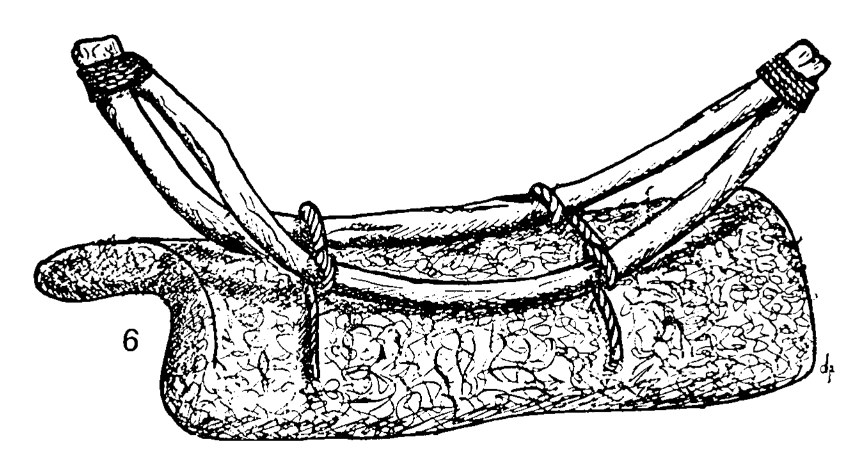


FIG. 6. — Bât d'âne des Daouada (d'après PAUPHILET, 1953, fig. 3). — Dans la figure précédente (5), les deux arcs constituaient réellement deux arcades capables de « coiffer » plus ou moins l'échine : ici les arcs ne semblent guère pouvoir servir à autre chose qu'à fournir un support à la charge.

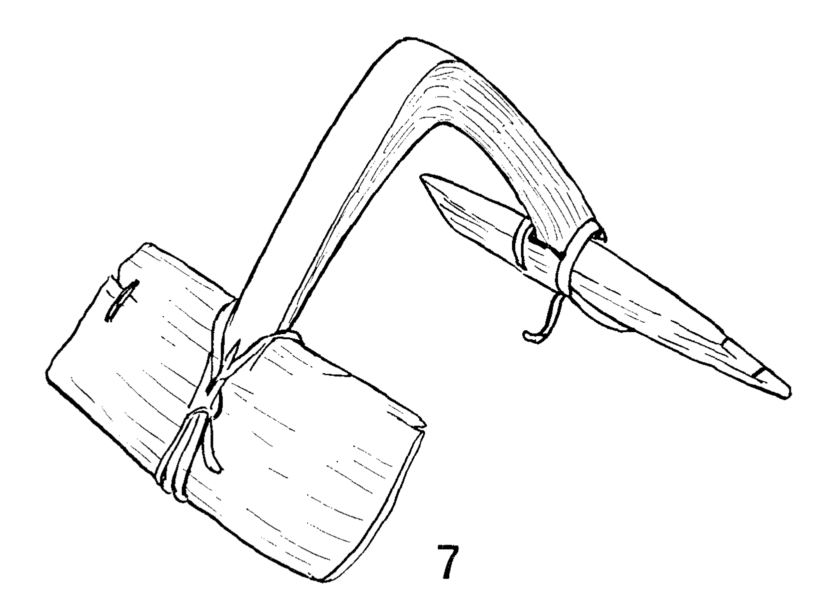


Fig. 7. — *Kteb* de bât « *aruki* » de l'Aïr (d'après photo Nicolaisen, 1963, fig.). — Il est très remarquable que l'arcade se trouve ici simple.

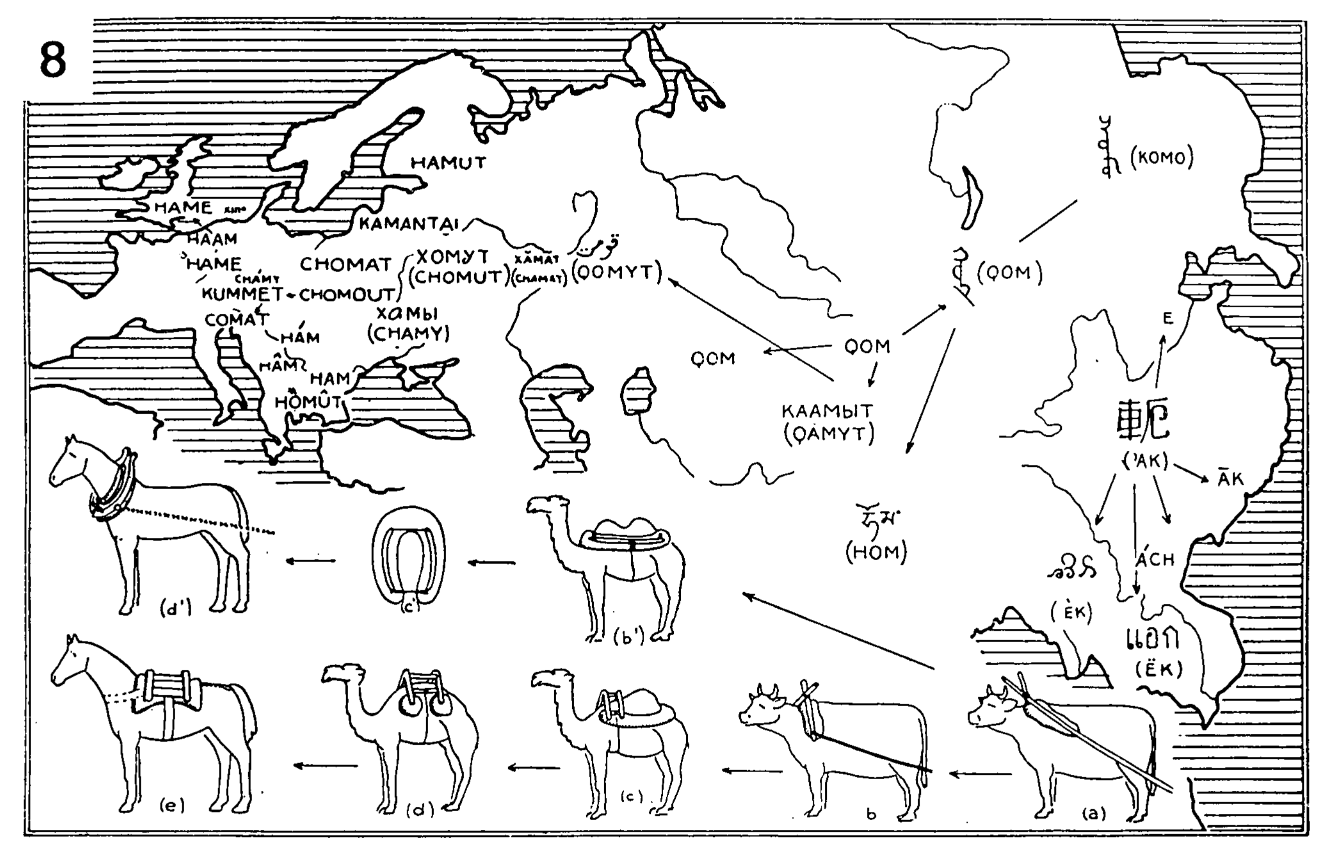


FIG. 8. — « Origine du jouguet du bœuf et de l'attelage moderne du cheval, et voyage des mots les désignant » (HAUDRICOURT, 1948, fig. 12). — L'auteur semble admettre : 1° que travois et jouguet peuvent figurer dans l'ascendance des bâts de chameaux, 2° que ceux-ci auraient influencé à leur tour le harnachement équidien, 3° que le bât de chameau à arcades conjuguées de garrot a précédé le bât de bosse.

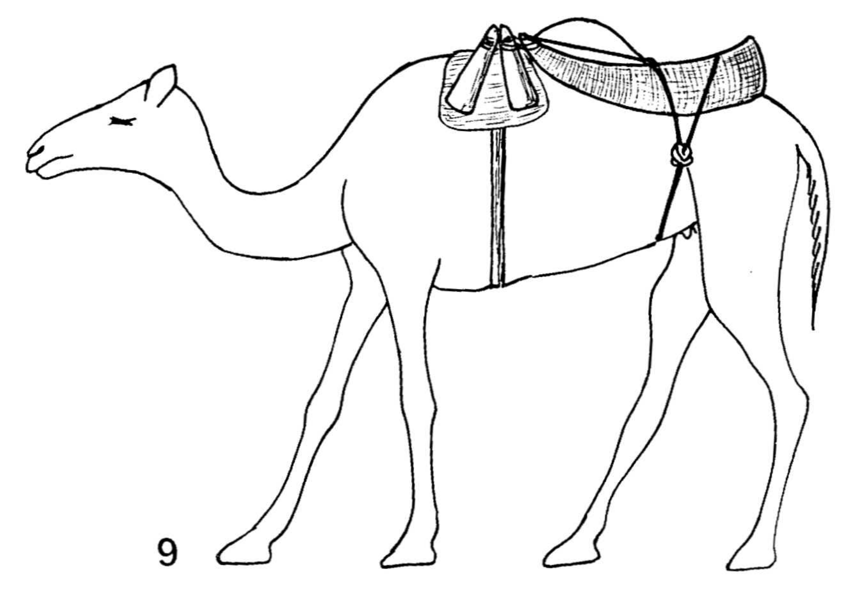


Fig. 9. — Harnachement sud-arabique de type *ḥawlānī*, reconstitution, d'après photo Thesiger, 1959. — On notera qu'il s'agit, à quelques détails près, d'un bât saha-de type *kteb* + *ḥwiyye* et, aussi, que l'animal est une chamelle.

Fig. 10. — Selle-bât arabe des Rwala (d'après Musil, 1928, fig. 37).

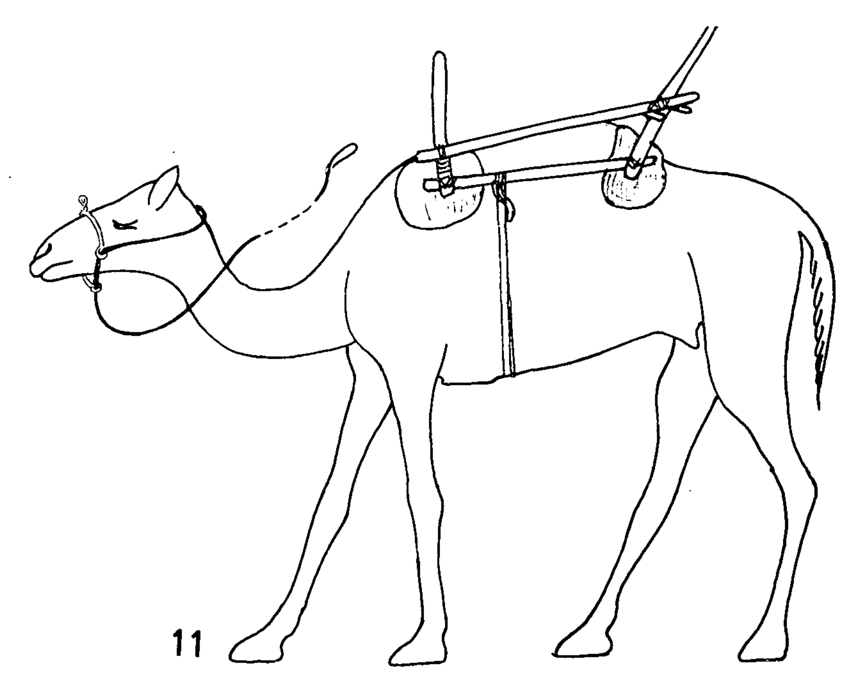


Fig. 11. — Harnachement téda avec la selle-bât *terké* et le caveçon : notera la convergence antérieure des traverses, impliquant le rôle dominant du couple garrot (arcade et coussins antérieurs) sur le couple reins.

12

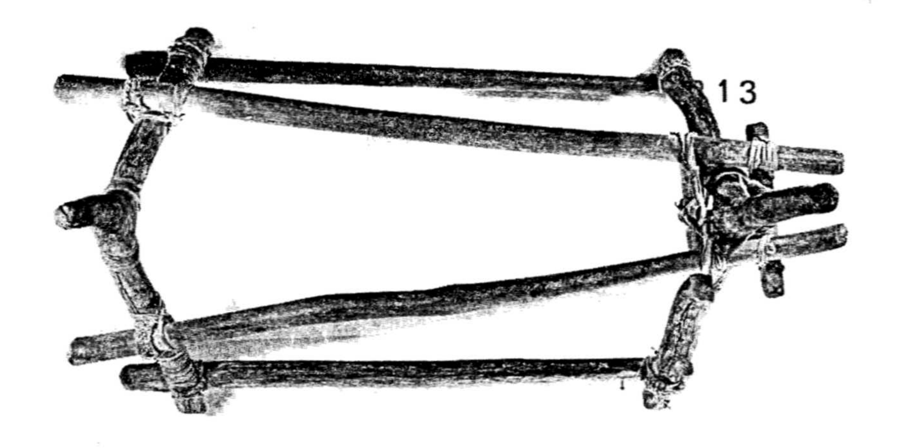


FIG. 13. — Selle-bât téda : même objet que fig. 12, vu d'en haut : la *convergence verticale* des traverses correspond à un *écartement horizontal* : tout conspire à installer le méhariste en avant de la bosse, sur le garrot.

14

t.g.
k
t.c.
ar
k.
a.
ar.
w.

FIG. 14. — Selle-bât téda, d'après LE CŒUR, 1950, fig. p. 175, légèrement modifié.

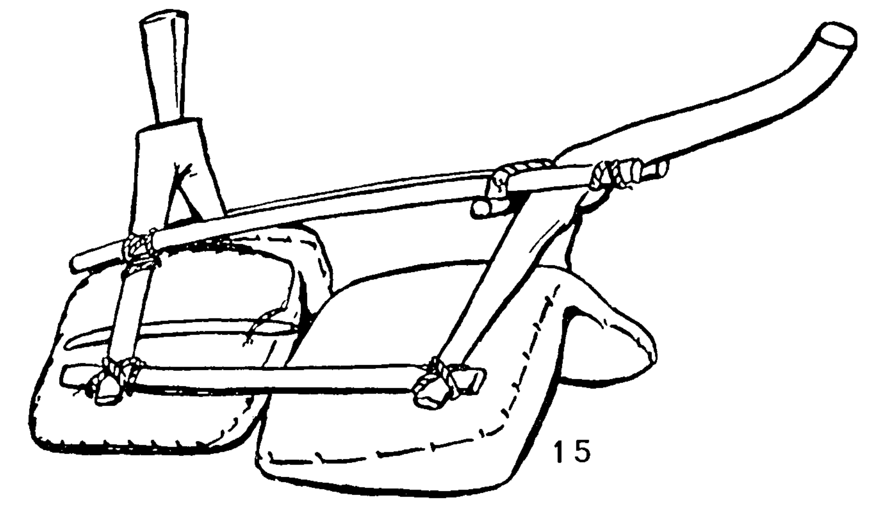


FIG. 15. — Selle-bât téda-daza, d'après FUCHS, 1961, fig. 15, Nr 1. On notera le pommeau sculpté, détail important si une relation génétique existait entre *terké* et *térik*.

FIG. 16. — Selles-bâts et bât du pays téda-daza, d'après CHAPELLE, 1957, fig. 10 (1, selle toubou ; 2, position des coussins pour adapter la selle à un chameau maigre ; 3, *id.*, pour un chameau gras ; 4, armature d'une selle d'homme ; 5, selle de femme, servant au transport de la tente ; 6, bât de charge, du Borkou.)

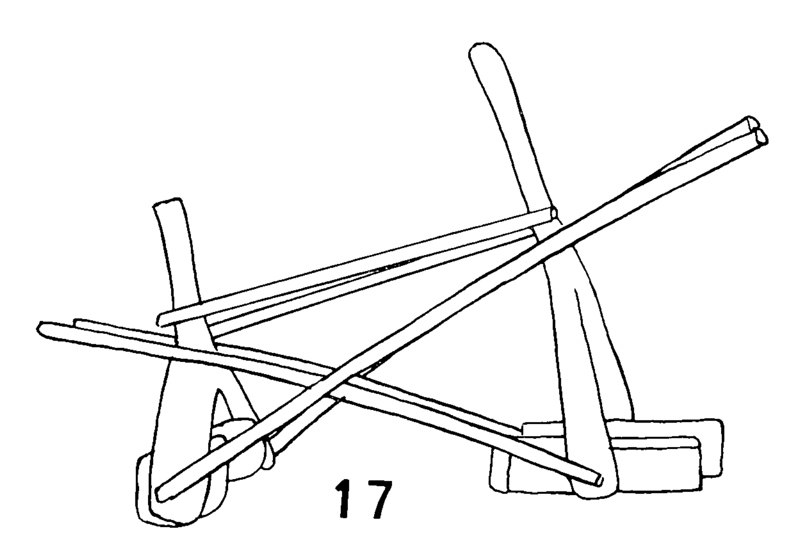


Fig. 17. — Armature de selle-bât de femme, sahara maure, d'après Monteil, 1952, fig. 1, p. 95, simplifiée (les ligatures non représentées). — On comparera aux fig. 17/5 et 19/e : du Tibesti à l'Atlantique les selles-bâts de femme sont du type « oriental » à *traverses croisées*.

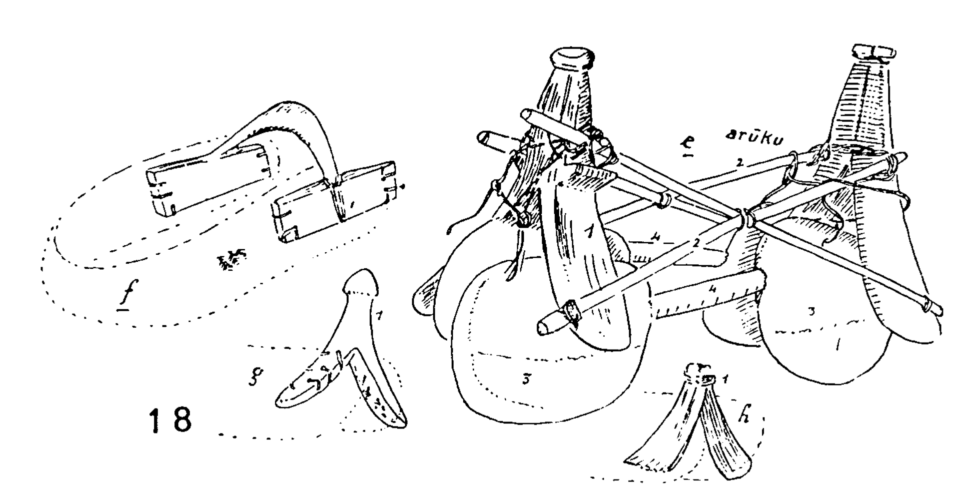


Fig. 18. — Harnachements des Touaregs du Tamesna, d'après Nicolas, 1950, fig. 47 *pro parte* : *e*, bât de femme ; *f*, bât à plaquettes de bois de *Balanites* ; *g*, type à simple fourche en bois de *Balanites* ; *h*, type en « spathes de palme » [*sic*].

Fig. 19. — Armature de selle de femme, Adrar, Mauritanie, d'après une photo R. Guitat.

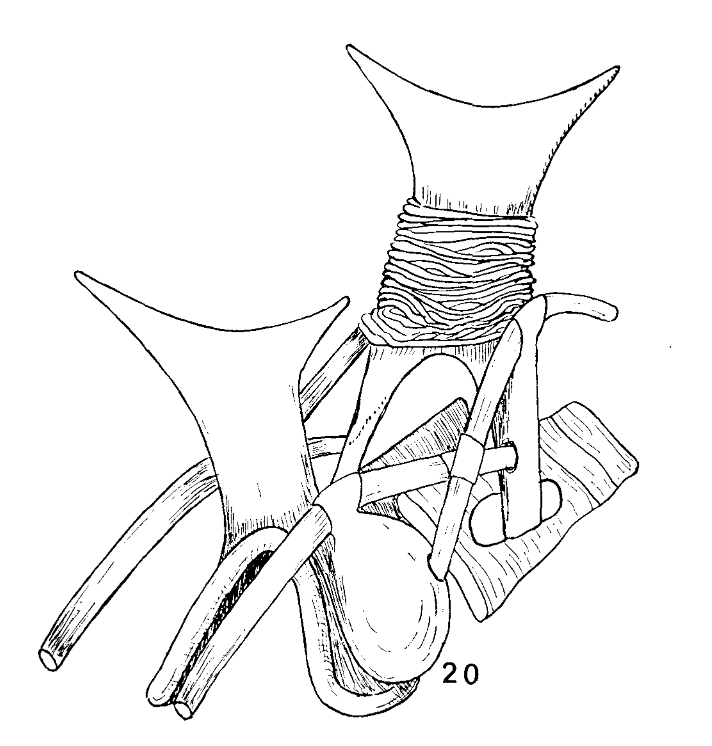


Fig. 20. — Le même objet que fig. 20, sous un angle différent. — On aura remarqué que,

21

Fig. 21. — *Kantarki* fabriquée par un esclave, Aïr ; simplifiée d'après une photographie aimablement communiquée par H. Lhote : les traverses se croisent vers leur milieu.

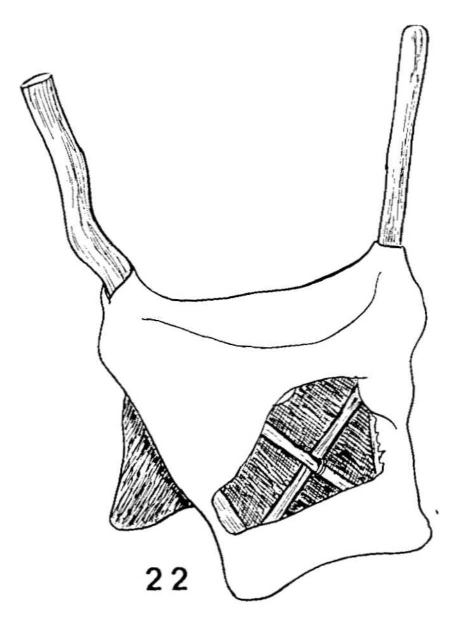


Fig. 22. — *Kantarki*, Igendéynen, Aïr, d'après photo Nicolaisen, 1963, fig. 65 ; l'enveloppe est en natte ; les traverses se croisent assez haut.

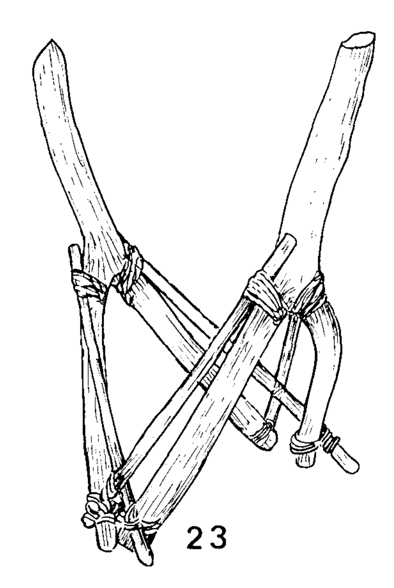


Fig. 23. — *Kantarki*, Imeggedezen, Aïr, reconstituée d'après photo Nicolaisen, 1963, fig. 64 : les fourches se rapprochent, ou se touchent par leurs bases, les traverses se croisent très bas.

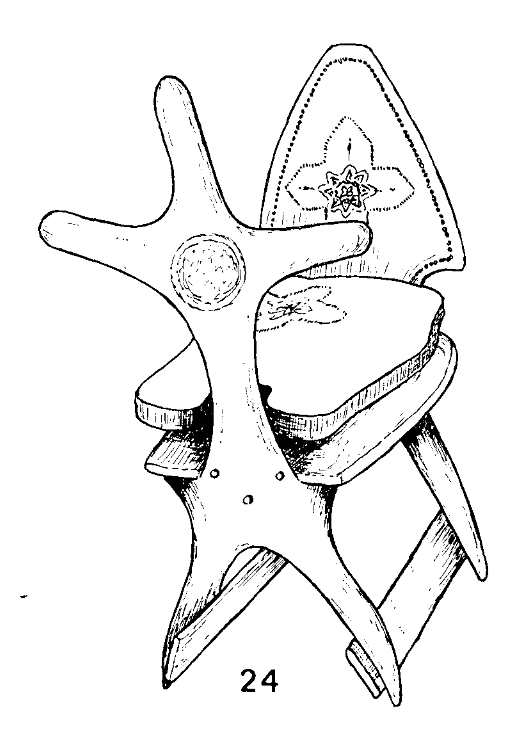


Fig. 24. — « Hybride » de selle touareg et de selle-bât à arcades séparées : objet de fantaisie, d'origine marocaine, se trouvant dans le commerce à Dakar (1964).

FIG. 25. — « Hybride » de selle touareg et de selle-bât, ou plus exactement encore peut-être : selle-bât à pommeau cruciforme (commerce, Dakar, 1964).

FIG. 26. — L'objet représenté fig. 25 et deux selles-bâts transformées en tabourets (commerce, Dakar, 1964). — Il est inutile d'insister sur la série, *morphologique* au moins, que constituent : selle-bât, selle-bât à pommeau cruciforme (fig. 24), selle touareg à armature de selle-bât raccourci (fig. 25), selle touareg normale.

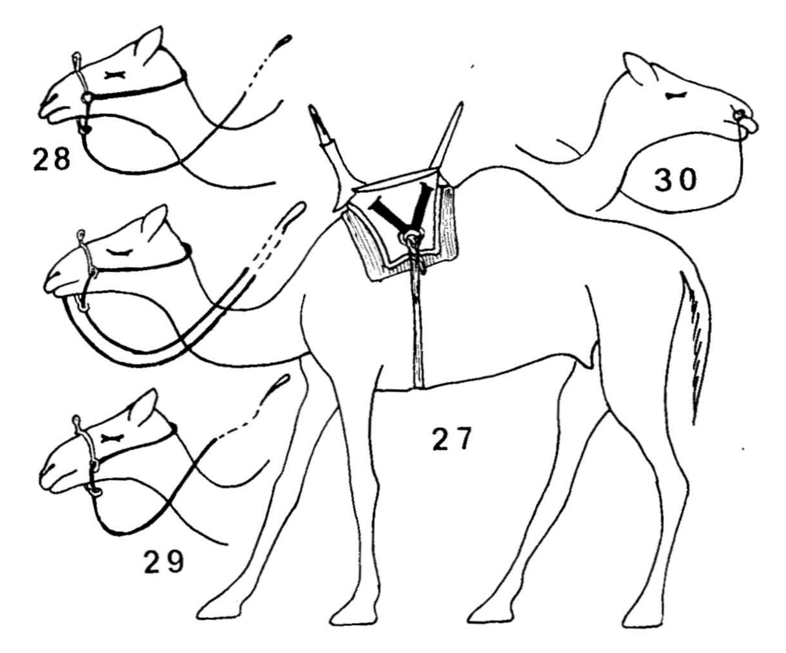


Fig. 27-30. — 27. Harnachement de chameau touareg, avec double rêne (caveçon + anneau de nez) ; 28, têtière + caveçon, rêne simple) ; 29, Caveçon, rêne simple ; 30. Anneau de nez seul, rêne simple.

31

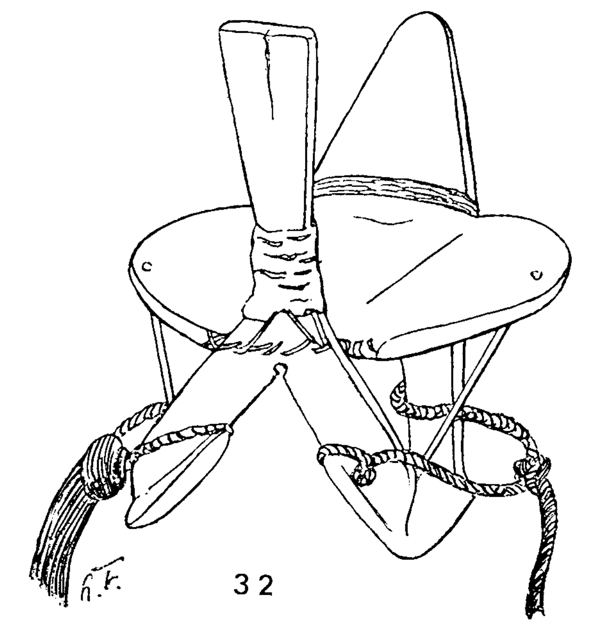


Fig. 32. — *Tahyast*, d'après Foley, 1930, fig. L. — Remarquer les deux tiges, métalliques, qui soutiennent les panneaux ; l'attache de la bretelle n'est figurée ni à droite ni à gauche de façon explicite (je n'ai pas modifié le dessin original, la fig. 33 étant, elle, parfaitement claire).

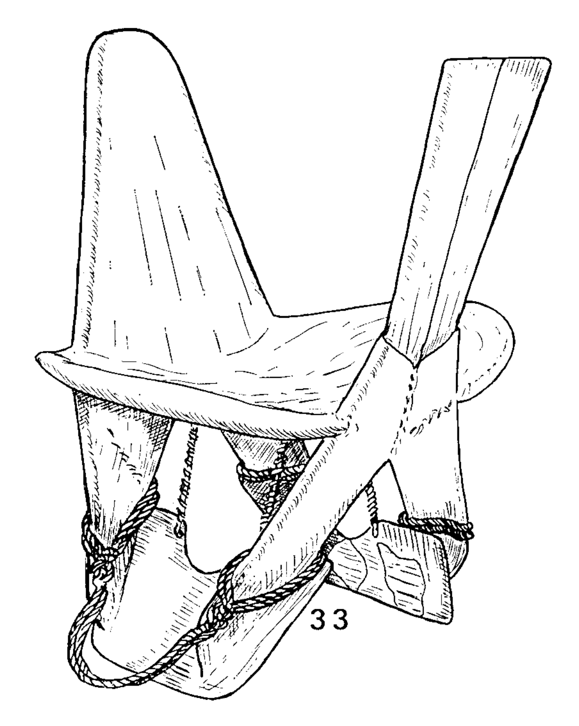


Fig. 33. — *Tahyast*, légèrement modifiée d'après la pl. XII (photo) de Gast et Bovis, 1959 ; la palette étant nue, on voit qu'elle est composée de deux éléments.

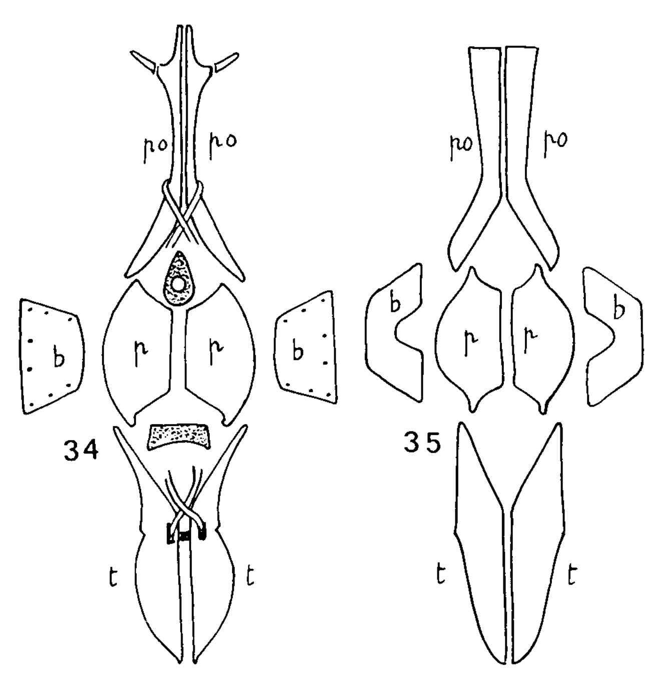


Fig. 34-35. — Pièces de la *térik* (34) et de la *tahyast* (35), avec pour la *térik* le mode de fixation des bretelles auxquelles s'attachera la sangle ; interprété d'après Gabus, Sahara 57, fig. p. 176 : *b*, bandes ; *p*, panneaux ; *po*, pommeau, arcade avant et arcade arrière ; *t*, troussequin.

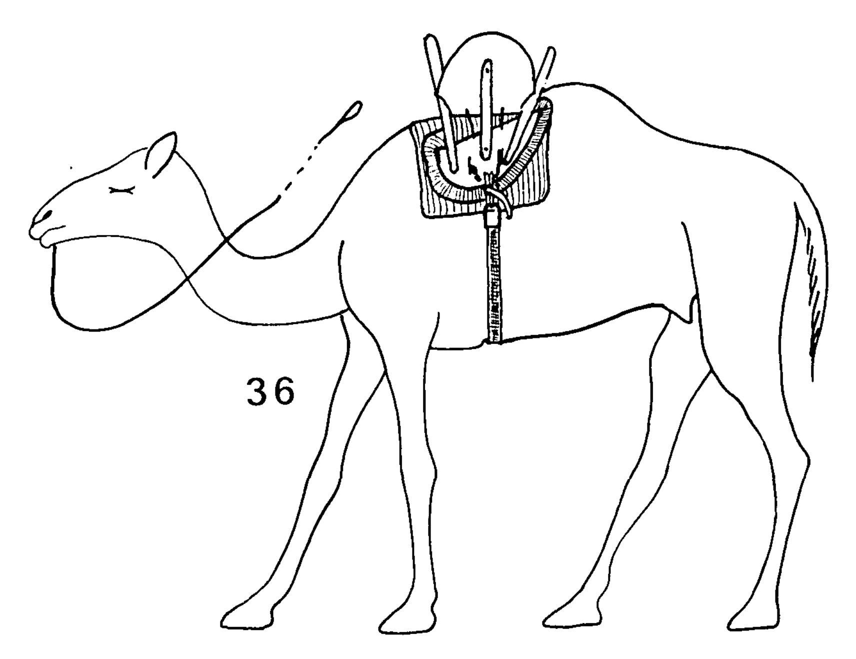


Fig. 36. — Harnachement maure.

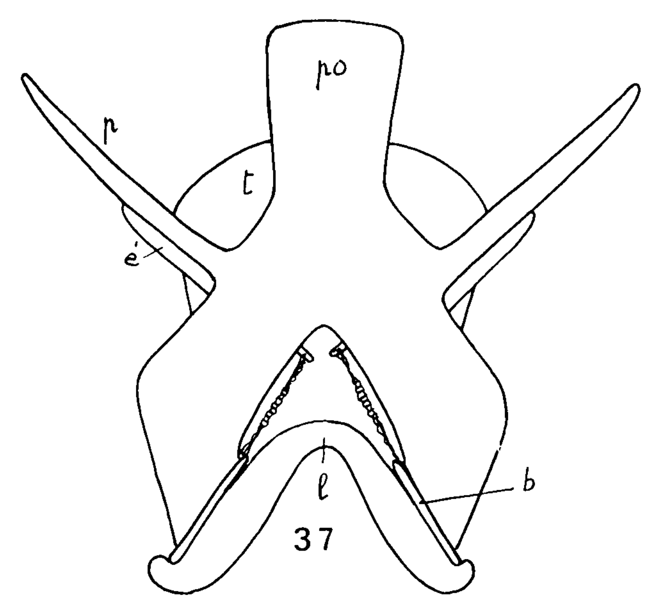


Fig. 37. — *Rahle* maure, de face : *b*, bande ; *é*, équerre ; *l*, *lebede* ; *p*, panneau ; *po*, pommeau et arcade avant ; *t*, troussequin et arcade arrière.

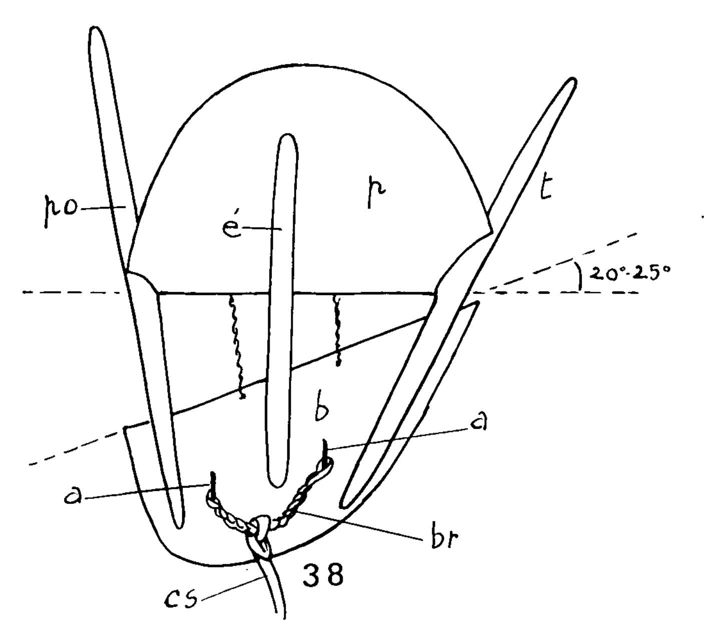


Fig. 38. — *Rahle* maure, de profil : mêmes lettres que fig. 38, et *a*, anneaux rivetés à la bande gauche ; *br*, bretelle ; *cs*, contre-sanglon.

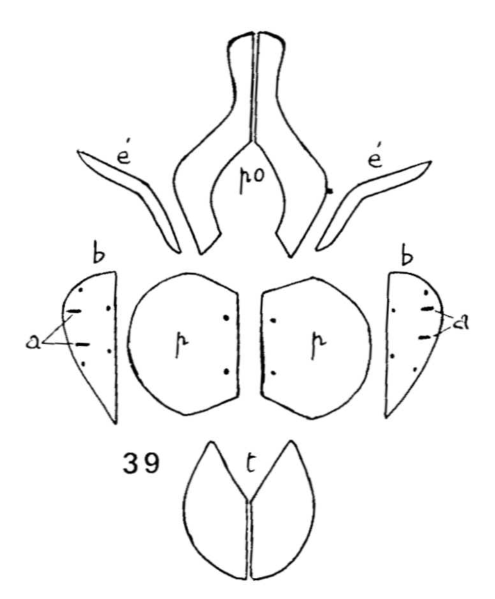


Fig. 39. — Pièces de la *rahle* maure : *a*, anneaux ; *b*, bandes ; *é*, équerres ; *p*, panneaux ; *po*, pommeau et arcade avant ; *t*, troussequin et arcade arrière.

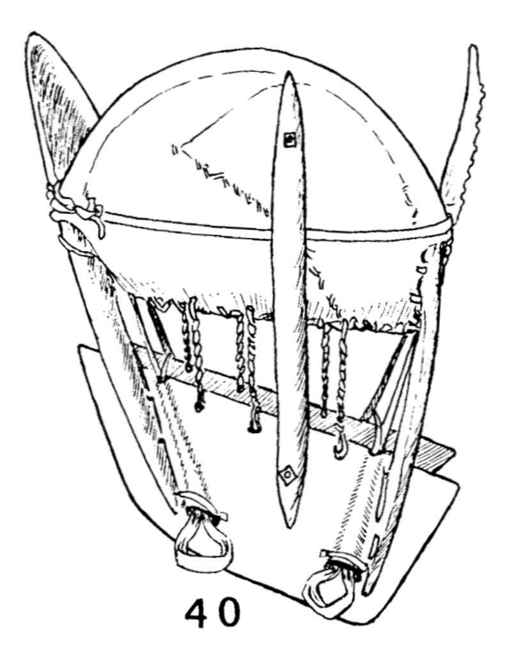


Fig. 40. — *Rahle* maure (Musée de l'Homme, n° 33-79-12) avec bretelles de peaux se terminant en anneaux (croquis obligeamment communiqué par O. du Puigaudeau).

Fig. 41. — Harnachement somali (ʿIssa d'Ali Sabiet, C. F. S.), d'après un croquis de M. Tidone.

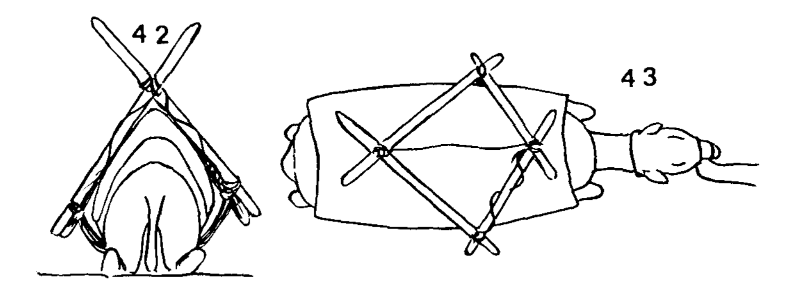


Fig. 42-43. — Harnachement somali (ʿIssa d'Ali Sabiet, C. F. S.) d'après un croquis de M. Tidone (42, vu de l'arrière ; 43, en plan).

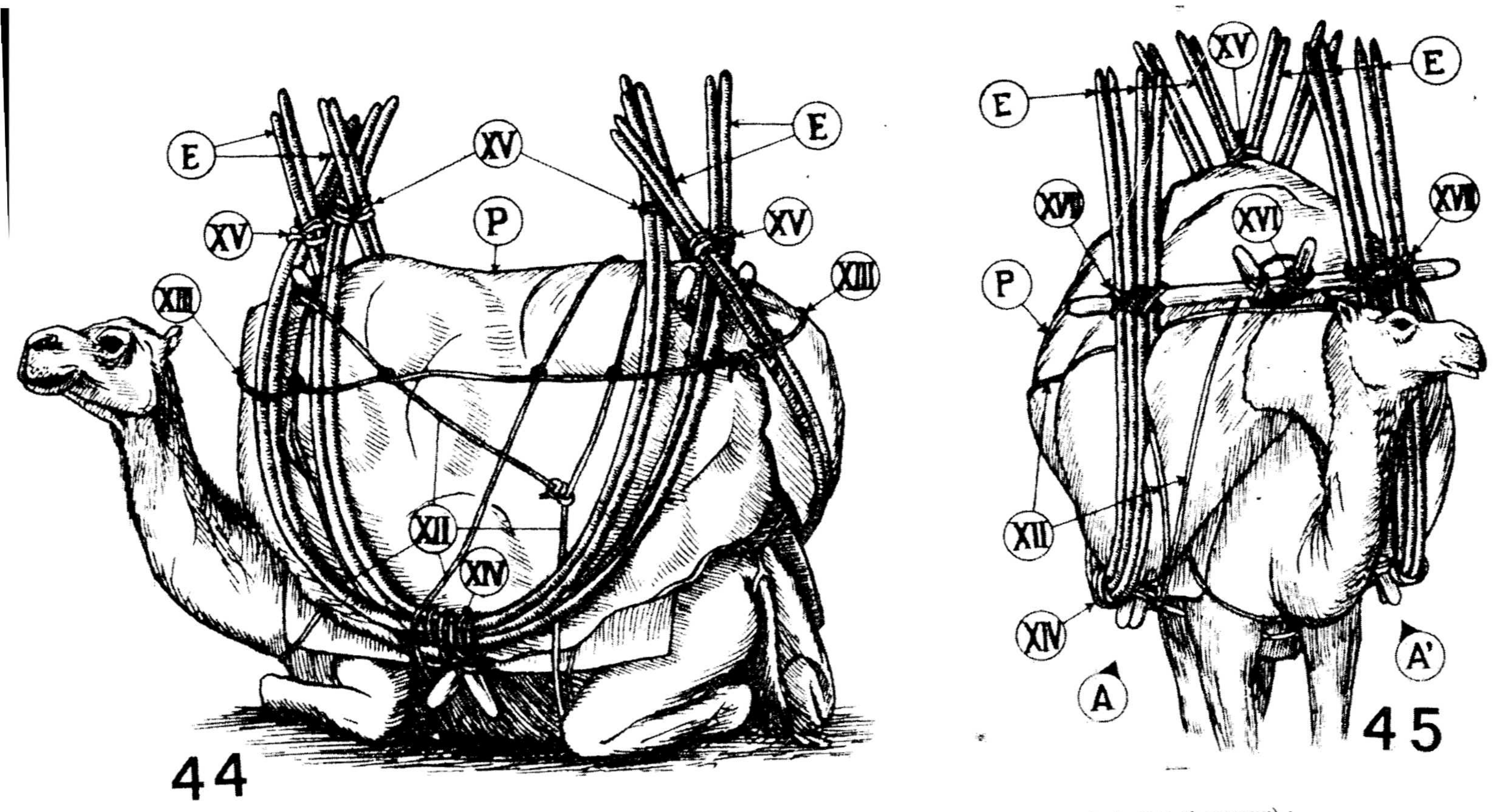


FIG. 44-45. — Harnachements somali (C. F. S.) avec le chargement du matériel de la case-coupole (nattes et arceaux) : les 4 perches du bât entrent également dans l'armature de la case (d'après un document M. TIDONE à paraître).

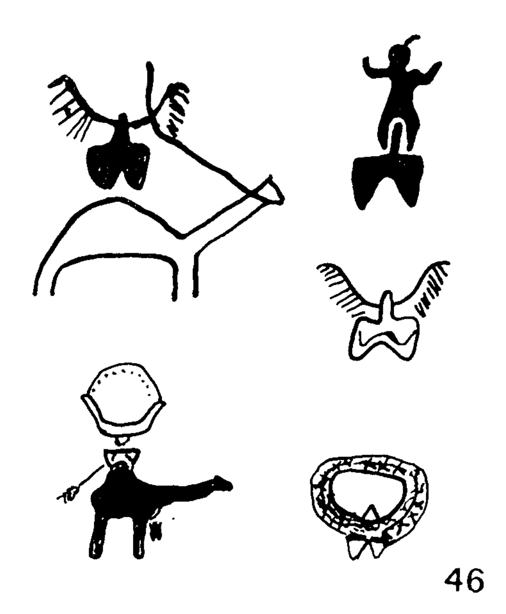


Fig. 46. — Peintures rupestres de Tiror, Tassili (croquis aimablement communiqué par H. Lhote).

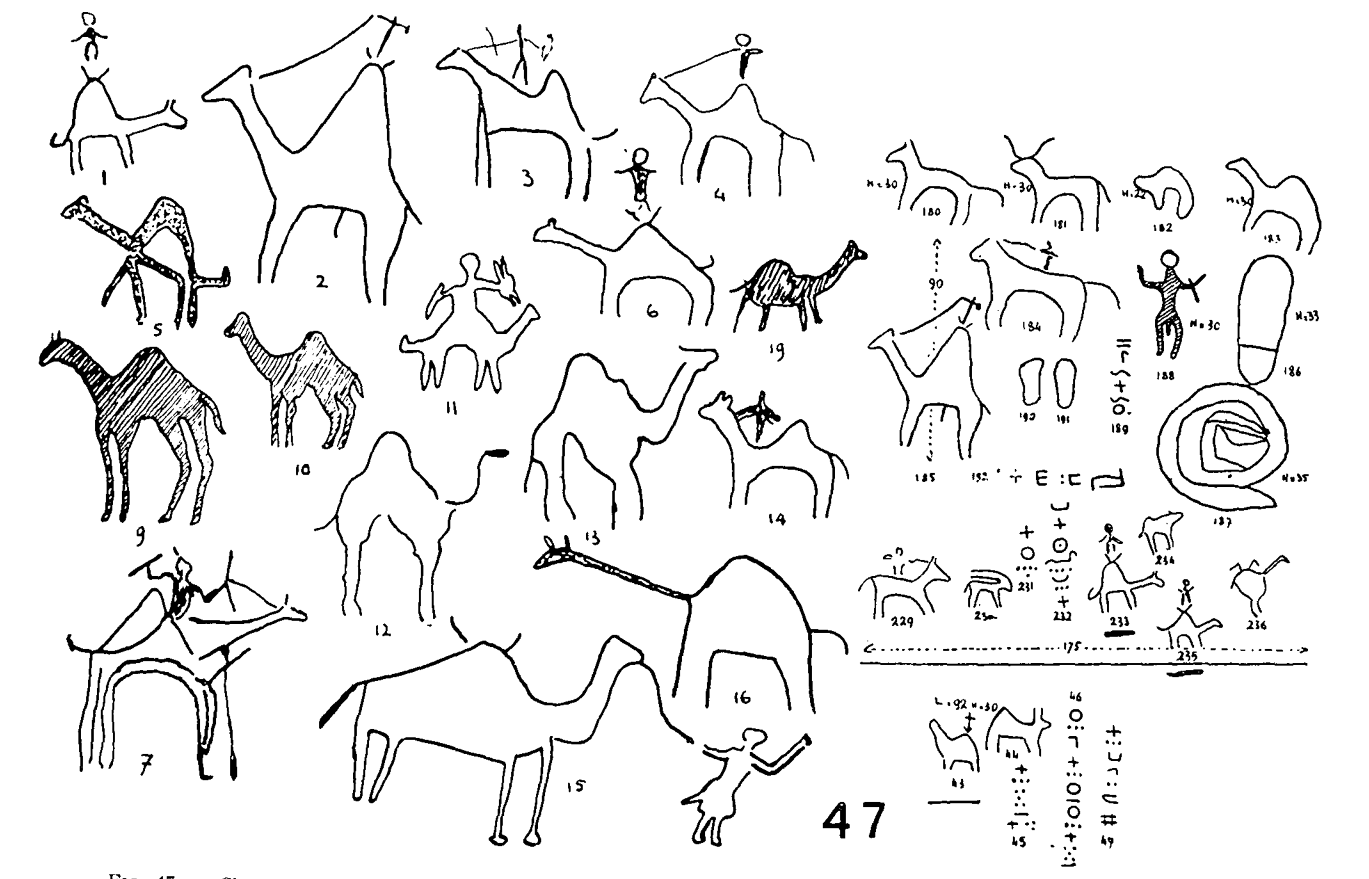


FIG. 47. — Chameaux sur des gravures libyco-berbères du Sahara central (H. LHOTE, 1951, nos 43-47, 180-192 et 229-236 ; 1953, fig. 18, nos 1-7 et 9-16).

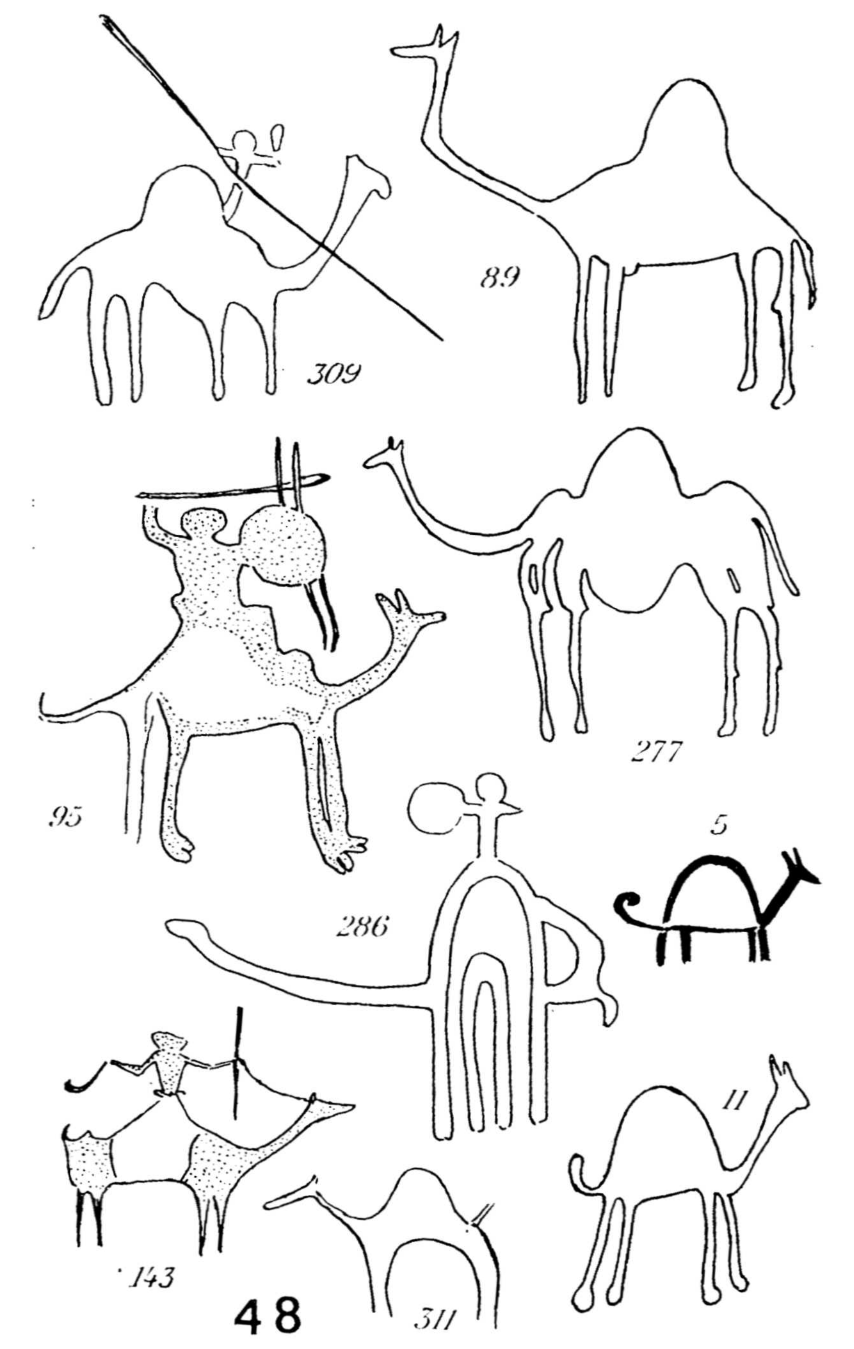


Fig. 48. — Chameaux sur des gravures libyco-berbères de l'Ahnet, Sahara central (Th. Monod, 1932, fig. 39).

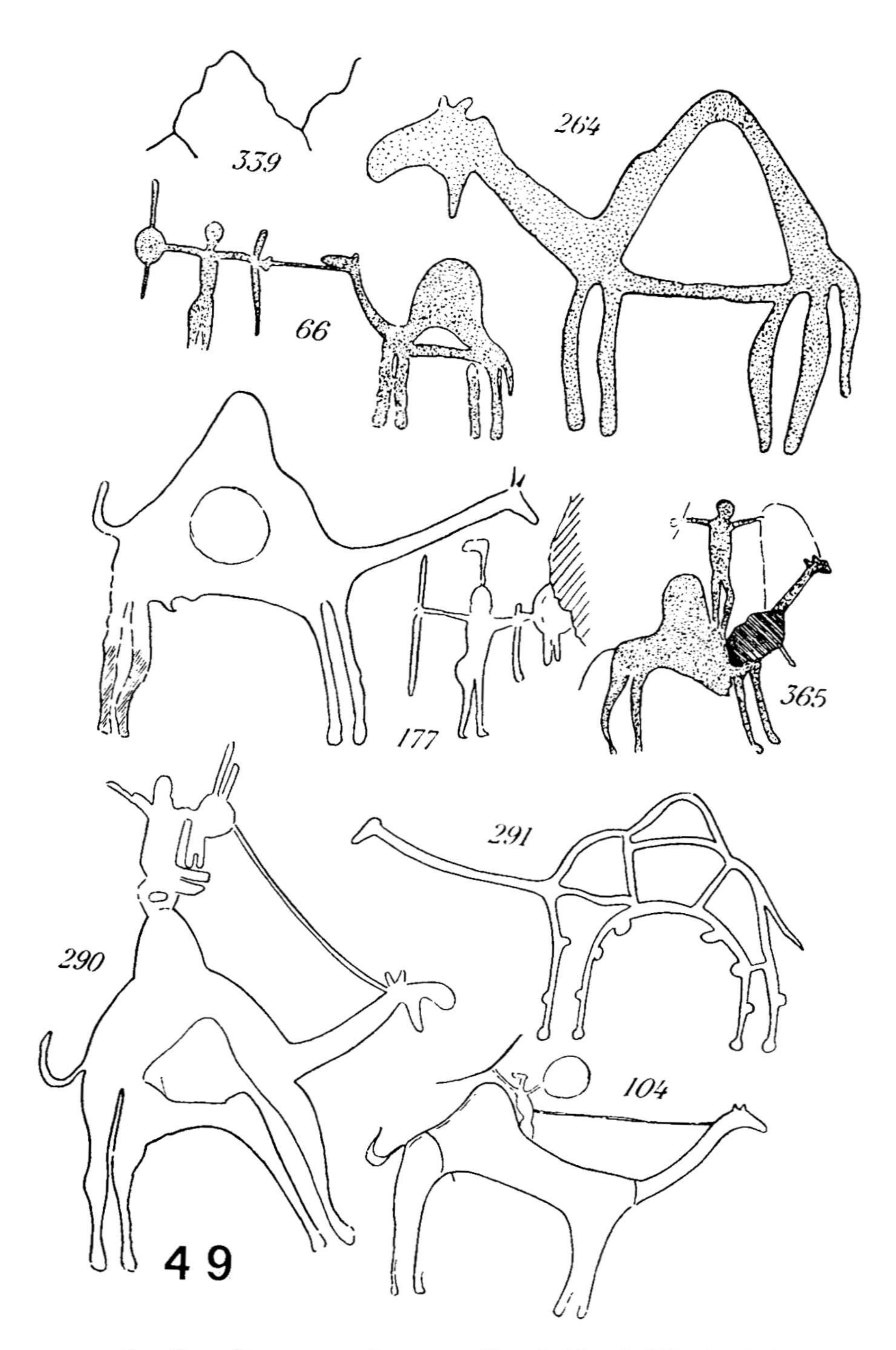


FIG. 49. — Chameaux sur des gravures libyco-berbères de l'Ahnet central (Th. MONOD, 1932, fig. 40).

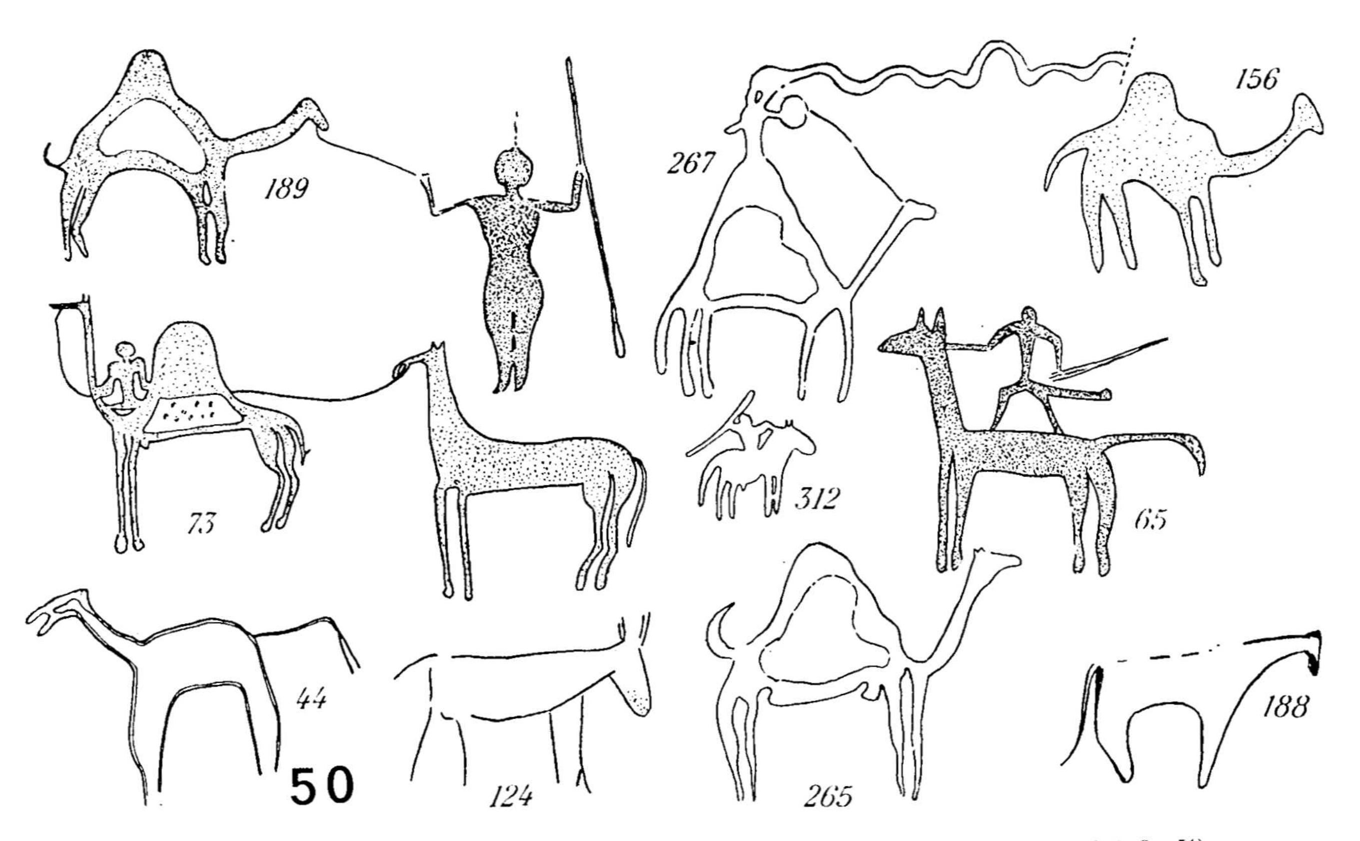


FIG. 50. — Chameaux sur des gravures libyco-berbères de l'Ahnet, Sahara central (Th. MONOD, 1932, fig. 51).

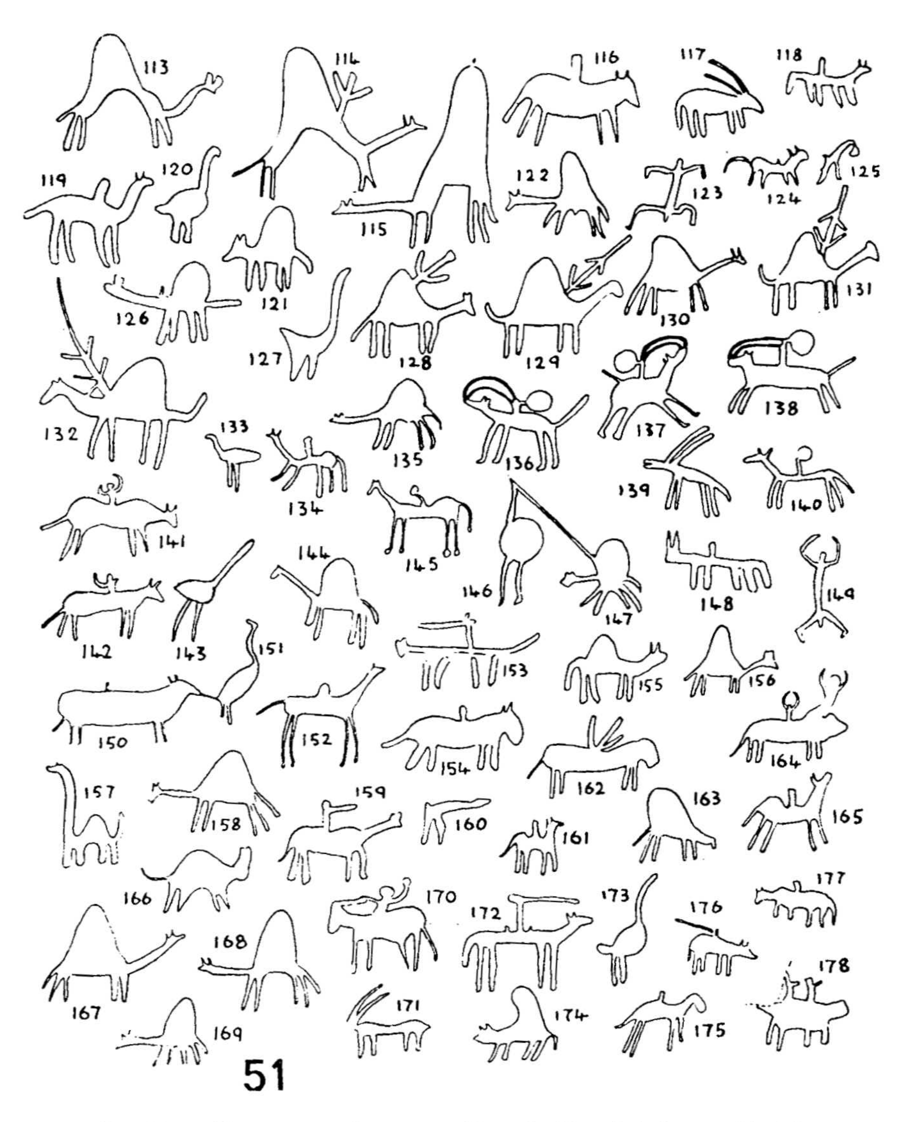


Fig. 51. — Chameaux sur des gravures libyco-berbères du Sahara occidental (Th. Monod, 1937, fig. 10).

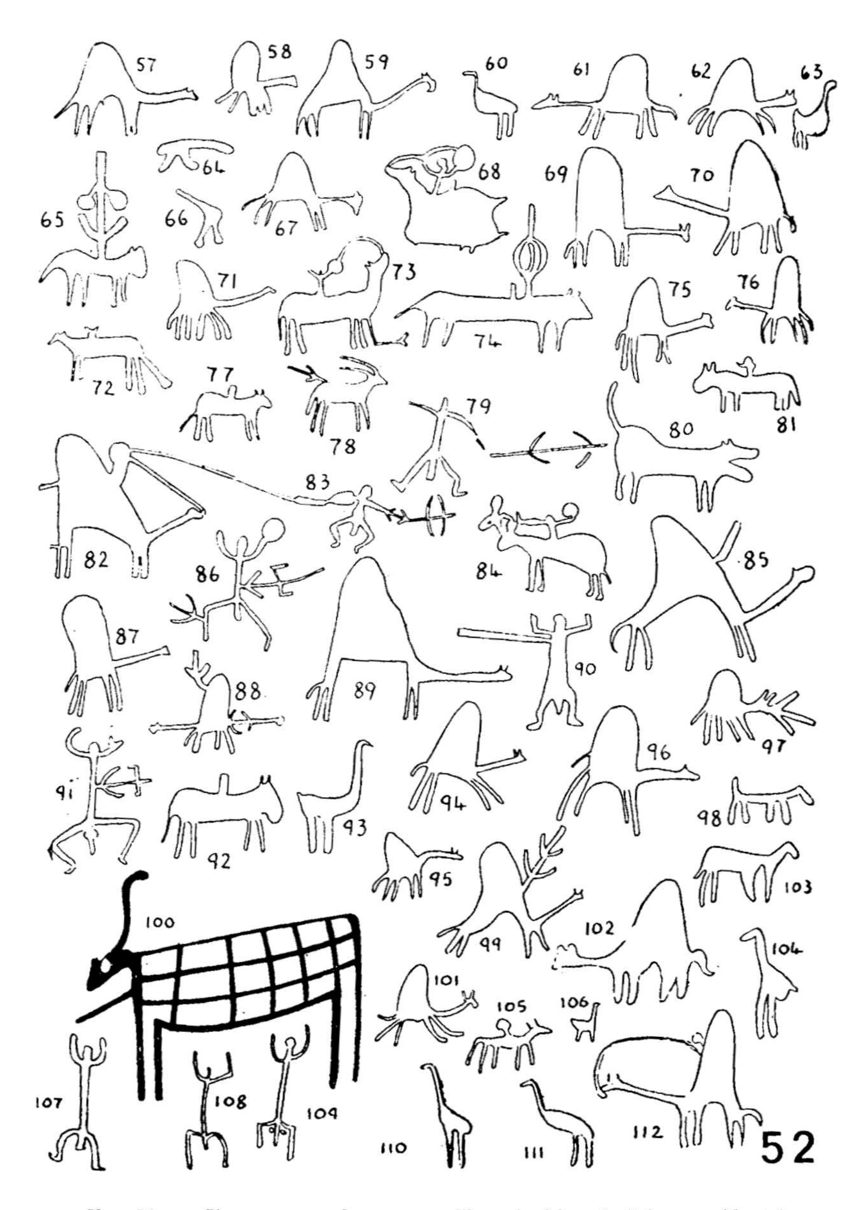


Fig. 52. — Chameaux sur des gravures libyco-berbères du Sahara occidental (Th. Monod, 1938, fig. 11).

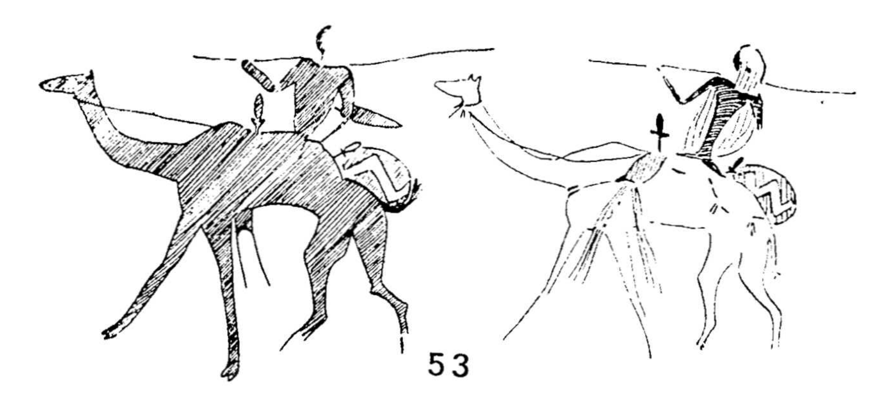


FIG. 53. — Peintures rupestres, Kozen-Midridin, Tibesti (F. D'ALVERNY, 1950, fig. 56).

54

FIG. 54. — Selle-bât du Sudan (Musée de l'Homme, collection TUBIANA, n° 112).

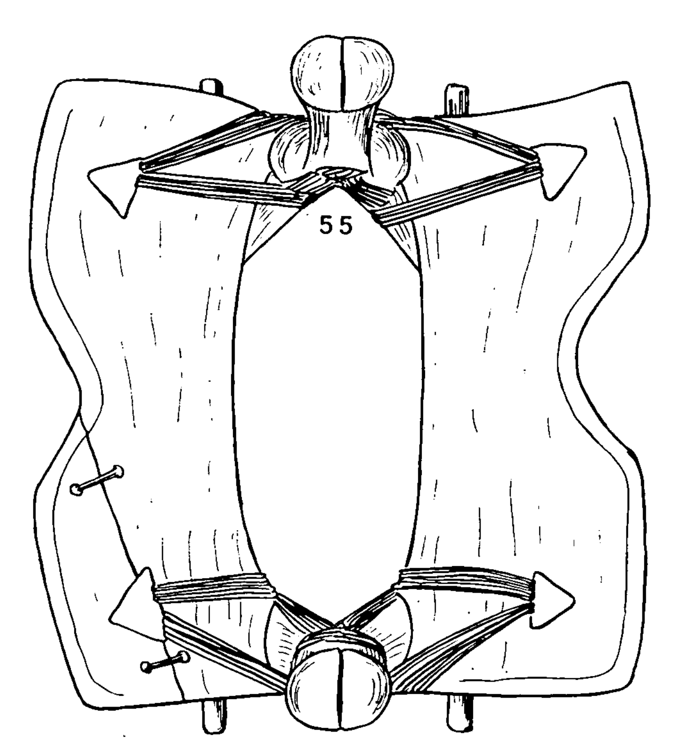


Fig. 55. — Selle-bât du Sudan (Musée de l'Homme, collection Tubiana, n° 112).

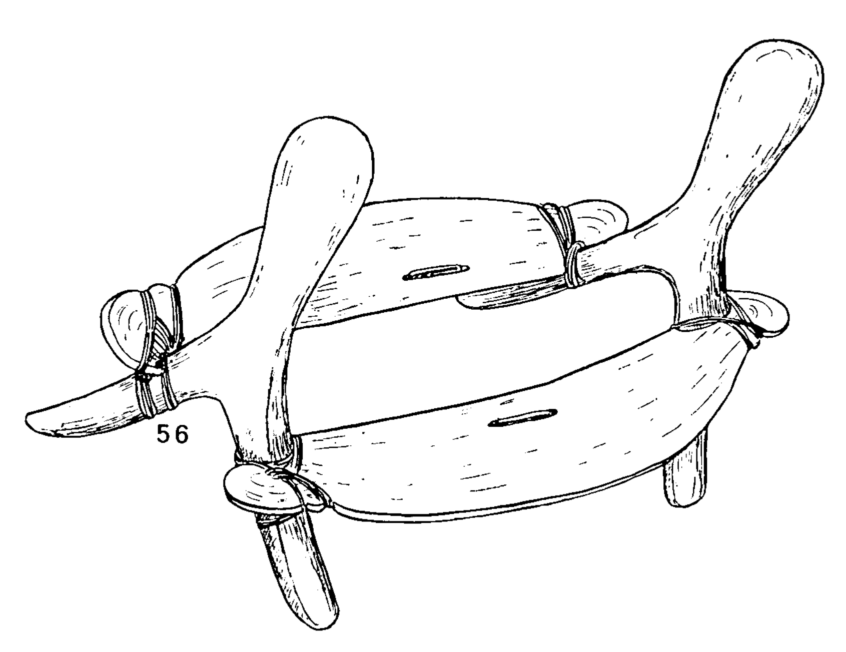


Fig. 56. — Selle-bât d'âne, Mauritanie (Musée de l'Homme, n° 38-137-35).

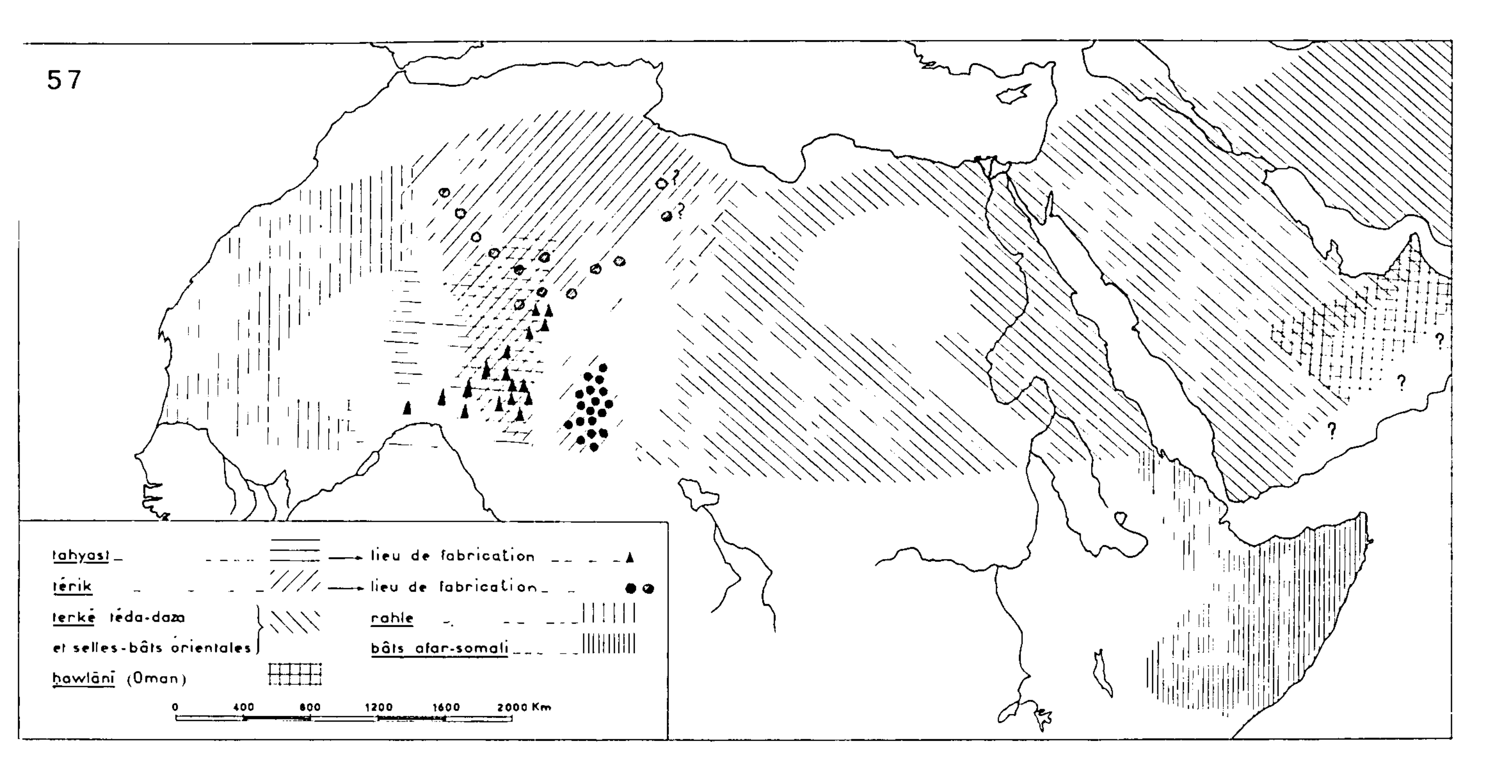


FIG. 57. — Croquis sommaire de la répartition des types de selles dans le domaine saharo-arabique.

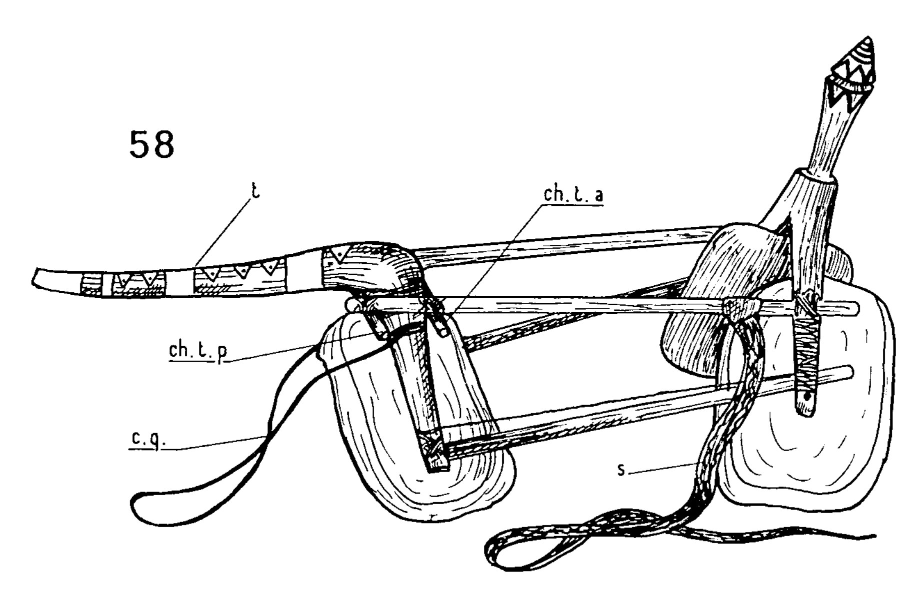


Fig. 58. — Selle-bât de l'Ennedi (1966) : *c. q.*, corde à queue (en poil) : *ch. t. a.*, *ch. t. p.* : chevilles transversales antérieure et postérieure ; *s* : sangle (en cuir tressé) ; on notera l'ornementation du pommeau ; *t* : troussequin complètement rabattu vers l'arrière à l'horizontale, orné de plaques d'aluminium.